

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 731

20 mars 2012

SOMMAIRE

ADKIM - Advanced Knowledge and Information Management Sàrl	35047	Auguste S.à r.l.	35062
Admiral Global & International S. à r.l. ..	35042	Auguste S.à r.l.	35062
AD Tempus Holding S.à r.l. SPF	35046	Azzana S.A.	35063
Advent Miro Luxembourg Finance S.à r.l.	35042	Banque Carnegie Fund Sicav	35077
Aegis Luxembourg	35047	Banque Degroof Luxembourg S.A.	35078
Aegis Luxembourg (Finance)	35047	BDC Sol S.à r.l.	35070
AEM Luxembourg S.A.	35048	Bears & Sons S.A.	35078
A Laangert S.à r.l.	35042	Benedetti International S.A.	35086
Alaska Holdings S.à r.l.	35042	BNP PARIBAS Real Estate Investment Ma- nagement Luxembourg S.A.	35086
Alliance Data Luxembourg S.à r.l.	35046	BRE/Europe 6NQ S.à r.l.	35087
Alternative Investment Holding S.à r.l. ...	35043	Breevast Luxembourg	35047
Alzette European Clo S.A.	35048	Brookwood S.à r.l.	35070
AMB Europe Luxembourg Holding 1 S.à r.l.	35052	Cantillon Luxembourg S.à r.l.	35086
AMB Europe Luxembourg Holding 2 S.à r.l.	35053	Carl Kliem S.A.	35087
AMB UK Finco S. à r.l.	35053	Carrosserie Roemen, S.à r.l.	35052
AMB UK Luxembourg Holding 1 S. à r.l.	35060	Casa Investments S.A.	35078
AMB UK Luxembourg Holding 2 S. à r.l.	35060	China Grace Capital S.à r.l.	35087
AMB Villebon Holding S.à r.l.	35060	Cucina Holdings S.à r.l.	35088
API New Energy S.à r.l.	35053	Datatec International S.A.	35086
APN CF (No. 1) SICAV-FIS	35054	Deloitte Tax & Consulting	35061
Argia S.A.	35053	G Corporate S.A.	35071
ARIA Structured Investments SICAV-SIF	35061	Gemma Invest S.A.	35085
Ariton S.A.	35061	Maison de la Tour Property S.A.	35052
ARM Asset Backed Securities S.A.	35062	MEA SPF, S.A.	35048
Athic S.à r.l.	35062	Mijomag SA SPF	35043
AudienceScience (Luxemburg) GmbH ...	35046	New Pharma Invest Holding S.A.	35063
		Newport Investments S.A.	35063
		Preston Luxembourg 1 S.à r.l.	35058
		Summerside Investments S.à r.l.	35078
		Tandem Partners S.à r.l.	35054

A Laangert S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 29, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 142.926.

—
Extrait du 9 février 2012

Le siège social de la société est transféré du 63, Rue de Merl L-2146 Luxembourg au 29, boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg avec effet immédiat (au 9 février 2012).

Madame BASTIN Florence, née le 2 juillet 1975 et demeurant professionnellement au 29, boulevard Prince Henri à L-1724 Luxembourg et ne demeure plus au 63, rue de Merl L-2146 Luxembourg reste seule gérante de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012019813/13.

(120024936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

Admiral Global & International S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 44.200,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 118.046.

—
Constituée par devant Me Paul Bettingen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 juillet 2006, acte publié au Mémorial C no 1835

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Admiral Global & International S.à r.l.

Nicole Götz

Gérant

Référence de publication: 2012019814/14.

(120025528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

Advent Miro Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 140.148.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société en date du 31 janvier 2012, de nommer en tant que gérant de la Société avec effet immédiat:

- Madame Myriam Deltenre, née le 16 février 1963 à Arlon, Belgique, résidant au 48, le Pas de 2loup, 6791 Guerlange, Belgique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 février 2012.

Référence de publication: 2012019815/14.

(120024922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

Alaska Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 142.061.

—
Constituée par devant Me Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 septembre 2008, acte publié au Mémorial C no 2550

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alaska Holdings S.à r.l.
Nicole Götz
Gérant

Référence de publication: 2012019816/14.

(120025527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

Alternative Investment Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 150.798.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2012.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2012019819/12.

(120025099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

Mijomag SA SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-4963 Clémency, 9, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 166.742.

—
STATUTS

L'an deux mille douze, le trois février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société WELLNESS GLOBAL LIMITED, ayant son siège Via Pam Grove House, P.O. Box 438, Road Town, Tortola, British Virgin Island

ici représentée aux fins des présentes par Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé elle délivrée.

La prédite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès-qualités qu'il agit, a requis le notaire soussigné de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination - Forme. Il est formé entre l'unique actionnaire comparant et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de "MIJOMAG SA SPF" (la "Société"), société anonyme sous forme d'une société de gestion de patrimoine familial.

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Clémency. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. Objet. La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers. Par actifs financiers, il convient d'entendre 1/ les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et 2/ les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La Société pourra prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères à condition de ne pas s'immiscer dans la gestion des sociétés, et effectuer toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces.

La Société n'exercera pas directement une activité industrielle et ne se livrera à aucune activité commerciale.

La Société ne peut pas octroyer de prêts rémunérés, même à une société dans laquelle elle détient une participation. Elle pourra cependant, à titre accessoire et sans rémunération octroyer une avance ou cautionner des engagements d'une société dans laquelle elle détient une participation.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial et la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'elle a été ultérieurement modifiée.

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille Euros (31.000,- EUR), représenté par trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale de un euros (1,- EUR) chacune, entièrement libérées.

La Société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. Actions. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 7. Assemblée des actionnaires - Dispositions générales. L'assemblée de actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un associé unique, il exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

Art. 8. Assemblée Générale annuelle - Approbation des comptes annuels. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le second mercredi du mois de mai à 8.00 heures, et pour la première fois en l'an deux mille douze.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 9. Autres assemblées. Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix, sauf toutefois les restrictions imposées par la loi et par les présents statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou téléfax une autre personne comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Art. 10. Composition du Conseil d'administration. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus. Ils sont rééligibles.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale lors de sa première réunion procède à l'élection définitive.

Art. 11. Réunions du Conseil d'administration. Le conseil d'administration élit en son sein un président et peut choisir un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'administration. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

Art. 13. Représentation. La Société sera engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit si le conseil d'administration est composé de trois membres ou plus par la signature collective de deux administrateurs, ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Art. 14. Surveillance. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années. Ils sont rééligibles.

Art. 15. Exercice social. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année, sauf toutefois que le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2012.

Art. 16. Allocation des bénéfices. Sur le bénéfice annuel net de la société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 17. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 18. Divers. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du onze mai deux mille sept relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") et à la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

Souscription et Libération

Le comparant dûment représenté a souscrit à l'entière des 31.000 actions et les a intégralement libérées en espèces.

Preuve de ce paiement a été donnée au notaire soussigné, de sorte que la somme de trente et un mille Euros (31.000,- EUR) se trouve à l'entière disposition de la société.

Déclaration - Evaluation

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de 1.250,- Euro.

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant dûment représenté, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqué, s'est constitué en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que cette assemblée était régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à TROIS et celui des commissaires aux comptes à un.
2. A été appelé aux fonctions d'administrateur et administrateur délégué:

- Madame Christianne Yeung Chin Shing, administrateur de sociétés, née le 19.10.1960, Ile Maurice, résidant Level 3, Bloc G, Elegancia, avenue Shand, Beau-Bassin, Ile Maurice ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Madame Sandra Hew Khee, administrateur de sociétés, née le 02.09.1968, Ile Maurice, résidant à Church Road, Pointes aux Piments, Ile Maurice.

- La société ASTERION LTD, ayant son siège social via Level 2, Alexander House, 35 Cybercity, Ebene, Republic of Mauritius.

3. A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société "BDO De Chazal du Mée", ayant son siège social à 10, Frère Félix de Valois Street, MSPort-Louis, immatriculée, sous le numéro 20287943.

4. L'adresse de la société est fixée à L-4963 Clémency, 9, rue basse.

5. La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes sera de six années et prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2017, sauf si une assemblée générale des actionnaires en décide autrement.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentaire, ladite mandataire a signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C le 7 février 2012. Relation: LAC/2012/5909. Reçu soixante-quinze Euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Luxembourg, le 8 février 2012.

Référence de publication: 2012020067/170.

(120025001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

Alliance Data Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 114.903.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012019817/9.

(120025490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

AudienceScience (Luxemburg) GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 155.026.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AudienceScience (Luxemburg) GmbH

SGG S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2012019821/13.

(120025335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

AD Tempus Holding S.à r.l. SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 90, rue de Cessange.

R.C.S. Luxembourg B 109.151.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09/02/2012.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2012019823/13.

(120025040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

ADKIM - Advanced Knowledge and Information Management Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 83.715.

—
Extrait des résolutions par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 05 mars 2007

Première résolution

Suite au décès de Monsieur Moncef Ben Haj Salem, Madame Liliane THIBODEAUX, veuve de Monsieur Moncef Ben Haj Salem, demeurant à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, est le seul et unique associé de la société détenant 100% du capital.

Deuxième résolution

Madame Liliane Thibodeaux, demeurant à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, est nommée gérante unique de la société pour une durée indéterminée et est habilitée à engager la société sous sa signature individuelle à compter de ce jour.

Certifié sincère et conforme

ADKIM – Advanced Knowledge and Information Management, S.à r.l.

Référence de publication: 2012019825/18.

(120025483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

Aegis Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 88.905.

—
Veillez noter que AEGIS GROUP PLC, associée unique de la Société, est enregistrée auprès du «Companies House» sous le numéro 01403668 et que son siège social est désormais situé à l'adresse suivante: 10 Triton Street, Regent's Place, NW1 3BF, Londres, Royaume-Uni.

Luxembourg, le 10 février 2012.

Pour avis sincère et conforme

Pour AEGIS LUXEMBOURG

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012019828/14.

(120025324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

Breevast Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 133.757.

—
Le siège social de l'associé Breevast Management BV est au Honthorststraat 19, 1071 DC Amsterdam, Pays-Bas.
Luxembourg, le 9 février 2012.

Référence de publication: 2012019857/9.

(120025280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

Aegis Luxembourg (Finance), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 88.906.

—
Veillez noter que AEGIS GROUP PLC, associée unique de la Société, est enregistrée auprès du «Companies House» sous le numéro 01403668 et que son siège social est désormais situé à l'adresse suivante: 10 Triton Street, Regent's Place, NW1 3BF, Londres, Royaume-Uni.

Luxembourg, le 9 février 2012.

Pour avis sincère et conforme

Pour AEGIS LUXEMBOURG (FINANCE)

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012019829/14.

(120024805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

AEM Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7526 Mersch, allée John W. Leonard.

R.C.S. Luxembourg B 52.678.

—
EXTRAIT

Le conseil d'administration de la société AEM Luxembourg SA a décidé lors de sa réunion du 12 décembre 2011 de charger Monsieur Jean-Pierre FUCHS, né le 30 janvier 1960 à Bruxelles, demeurant à L-7415 BROUCH, 9, Mandelbaach, de la gestion journalière de la société en qualité d'administrateur-délégué pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012019830/14.

(120025281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

Alzette European Clo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 101.870.

—
Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2012.

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2012019835/12.

(120024948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

MEA SPF, S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 166.734.

—
STATUTS

L' an deux mille douze, le deux février.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu

La société ICS (OVERSEAS) LIMITED, avec siège social au 80 Strafford Gate, Potters Bar, HERTFORDSHIRE EN6 1PG ici représentée par Madame Tiffany HALSDORF, employée privée demeurant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 1^{er} février 2012, jointe en annexe au présent acte.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer.

Chapitre 1^{er} . Dénomination - Siège social - Durée objet - Capital

Art. 1^{er} . Dénomination. Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de MEA SPF, S.A..

La société sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, ainsi que par les présent Statuts.

Art. 2. Siège social. Le siège social de la société est établi à Luxembourg-Ville. A l'intérieur de la commune de Luxembourg, il pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'associé unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Durée. La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 4. Objet. La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Elle ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation. La société ne peut au cours d'un exercice recevoir 5% ou plus du montant total des dividendes en provenance de participations dans des sociétés non résidentes et non cotées qui ne sont pas soumises à un impôt comparable à l'impôt sur le revenu des collectivités au sens de la loi modifiée du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de patrimoine familial («SPF»).

Art. 5. Capital. Le capital social est fixé à EUR 100.000 (cent mille Euros), divisé en 100 (cent) actions d'une valeur nominale de EUR 1.000 (mille Euros) chacune.

Art. 6. Actions. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions de la société ne peuvent être cédées qu'à des investisseurs éligibles tels que décrits à l'article 3 de la loi du 11 mai 2007.

La société pourra procéder au rachat de ses actions dans les limites autorisées par la loi.

Art. 7. Modification du capital social. Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué par décision de l'associé unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, par décision de l'assemblée générale des actionnaires conformément aux dispositions applicables au changement des statuts.

Chapitre 2. Administration - Surveillance

Art. 8. Conseil d'administration. En cas de pluralité d'actionnaires, la société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si, à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et sont toujours révocables par elle; les administrateurs sortants sont rééligibles.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 9. Présidence. Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président.

Les réunions du conseil d'administration sont convoquées par le président du conseil qui les présidera. En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Art. 10. Pouvoirs du conseil. Le conseil d'administration, ou l'administrateur unique, a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

A la suite d'une modification statutaire, le conseil d'administration, ou l'administrateur unique, est autorisé à prendre toutes les mesures nécessaires pour l'établissement des statuts coordonnés.

La société se trouve engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par les signatures conjointes de deux administrateurs, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs par le conseil d'administration en vertu de l'article 11 des statuts.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques et en justice.

Art. 11. Délégation des pouvoirs du conseil. Le conseil d'administration peut déléguer les pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société, en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il appartient au conseil d'administration de déterminer les pouvoirs et la rémunération particulière attachés à cette délégation de pouvoir, avec l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale de cette rémunération allouée au(x) délégué(s).

Dans le cadre de la gestion journalière, la société peut être engagée par la signature individuelle de la (des) personne (s) désignée(s) à cet effet, dans les limites de ses (leurs) pouvoirs.

Art. 12. Délibérations du conseil. Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs qui peut être donné par écrit, télégramme, courriel ou télécopie étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, courriel ou télécopie.

Les administrateurs peuvent également participer au conseil d'administration par visioconférence ou par d'autres moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil d'administration dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la société.

Art. 13. Décisions du conseil. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Des décisions peuvent également être prises par résolutions circulaires signées par tous les administrateurs.

Art. 14. Commissaire. La surveillance de la société est confiée à un commissaire, actionnaire ou non, nommé pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligible et toujours révocable.

Si les conditions légales sont remplies, le commissaire sera remplacé par un réviseur d'entreprises, à désigner par l'assemblée générale parmi les membres de l'institut des réviseurs d'entreprises.

Chapitre 3. Assemblée générale

Art. 15. Pouvoirs de l'assemblée. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Art. 16. Fonctionnement. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier mardi du mois de mai à quatorze (14.00) heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est non ouvré, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvré suivant.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Chapitre 4. Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 17. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi. Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au commissaire.

Art. 18. Attribution des bénéfices. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq (5) pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix (10) pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Sous réserve des dispositions légales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Chapitre 5. Généralités

Art. 19. Dispositions légales. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ainsi que la loi du 11 mai 2007 sur la société de gestion de patrimoine familial trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2012.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2013.

Souscription et Libération

Le comparant précité a souscrit la totalité des cent (100) actions créées.

Ces actions ont été libérées entièrement par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 100.000 (cent mille Euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de EUR 1500.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant le comparant pré-qualifié, représentant l'intégralité du capital social, a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

- 1- Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3).
- 2- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, pour une durée expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2017:
 - a) Mr Gregorio PUPINO, employé privé, né le 26 février 1979 à Taranto (I), demeurant professionnellement à 19/21 Bd du Prince Henri L-1724 Luxembourg;
 - b) Mr Benoît DESSY, employé privé, né le 9 janvier 1971 à Bastogne (B), demeurant professionnellement à 19/21 Bd du Prince Henri L-1724 Luxembourg,
 - c) Mme Hélène MERCIER, employée privée, née le 1^{er} février 1972 à Mont St Martin (F), demeurant professionnellement à 19/21 Bd du Prince Henri L-1724 Luxembourg,Monsieur Gregorio PUPINO, est désigné président du conseil d'administration.

Deuxième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, pour une durée expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2017: La société «FINSEV S.A., ayant son siège social au 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B n°103.749

Troisième résolution

Le siège social de la Société est fixé au 19-21, Bld du Prince Henri à L-1724 L-Luxembourg

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant il a signé avec Nous, notaire la présente minute.

Signé: T. Halsdorf et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 février 2012. LAC/2012/5684. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signée): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2012.

Référence de publication: 2012019579/180.

(120024538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

Carrosserie Roemen, S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 137.383.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2012.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2012019876/14.

(120025382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

AMB Europe Luxembourg Holding 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 43.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 123.678.

En date du 8 février 2012, le Conseil de Gérance a pris la décision suivante:

- Transfert du siège social de la Société du 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, avec effet au 1^{er} février 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2012.

Pour la société

TMF Corporate Services S.A.

Pamela VALASUO / Jorge Pérez LOZANO

Gérant

Référence de publication: 2012019837/17.

(120025395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

Maison de la Tour Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 152.954.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 16 janvier 2012

1. La démission de Monsieur Patrick de FROIDMONT avec effet au 16 janvier 2012.

2. L'assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire:

- Madame Séverine DESNOS (employée privé), demeurant professionnellement au 18 rue Robert Stümper L-2557 Luxembourg, avec effet au 13 janvier 2012.

Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur, mandat qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 novembre 2016.

3. La démission du commissaire aux comptes GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A., avec siège à 83, rue Pafebruch L-8308 Capellen, est acceptée.

4. Monsieur Benoît de FROIDMONT, adresse professionnelle, 18 rue Robert Stümper L-2557 Luxembourg est nommé commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale ordinaire laquelle aura lieu en 2014.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012020059/19.

(120024788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

Argia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 162.516.

—
Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 16 janvier 2012

Est nommé président du conseil d'administration, la durée de son mandat sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles:

- Monsieur Marc VANHELLEMONT, demeurant professionnellement au 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012019846/13.

(120025201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

AMB Europe Luxembourg Holding 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 122.995.

—
En date du 8 février 2012, le Conseil de Gérance a pris la décision suivante:

- Transfert du siège social de la Société du 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, avec effet au 1^{er} février 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2012.

Pour la société

TMF Corporate Services S.A.

Pamela VALASUO / Jorge Pérez LOZANO

Gérant

Référence de publication: 2012019838/17.

(120025394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

AMB UK Finco S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 132.143.

—
En date du 8 février 2012, le Conseil de Gérance a pris la décision suivante:

- Transfert du siège social de la Société du 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, avec effet au 1^{er} février 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2012.

Pour la société

TMF Corporate Services S.A.

Pamela VALASUO / Jorge Pérez LOZANO

Gérant

Référence de publication: 2012019839/17.

(120025393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

API New Energy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 144.371.

—
Les comptes annuels de la société du 9 janvier 2009 (date d'incorporation) au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2012019844/12.

(120024789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

APN CF (No. 1) SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 138.306.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 10 janvier 2012

La cooptation de Monsieur John FREEMANTLE en remplacement de Monsieur Charles RAYMOND, a été ratifiée et il a été définitivement nommé comme administrateur jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui se réunira au siège social de la Société le second mardi du mois de décembre 2014.

Luxembourg, le 7 février 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour APN CF (No. 1) SICAV-FIS

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012019845/16.

(120025294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

Tandem Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 115.074.

—
In the year two thousand and twelve, on the third of February.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr. Colm SMITH, Certified Public Accountant, born in Dublin (Ireland), on the 16th of November 1974, residing at L-1420 Luxembourg, 92, Avenue Gaston Diderich.

The appearing party is the sole shareholder of TANDEM PARTNERS S. à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, and having its registered office at 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, incorporated as a société à responsabilité limitée pursuant to a deed of Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, on March 9th, 2006, registered with the Registrar of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 115074, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1083 dated June 2nd, 2006 (hereafter the "Company"). The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, residing in Luxembourg, on September 1st, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2379 dated September 30th, 2008.

The appearing party, representing the entire share capital, requested the undersigned notary to act that the agenda of the meeting is as follows:

Agenda

1) Amendment of article 2 of the Articles of Association by deleting the following first paragraph:

“The object of the Company is the provision of corporate domiciliation agent services, corporate administration and corporate services to other legal entities in whatever form as governed by the law of 5 April 1993 (Article 29) concerning the financial sector, as amended, whether such legal entities are located in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.”

2) Amendment of article 2, of the Articles of Association by inserting the following paragraphs instead of the former first paragraph;

“The object of the Company is to carry out the professional activity of expert accountants and the execution of all expertise in fiscal, economic and financial, technical organisation, administrative and commercial and other activities including any securities and real estate transactions related directly or indirectly in the profession of expert accountants or tax advisers or the economic advisory and financial advisory to manage and organise all other operations required to facilitate extension or development.

The company also aims to acquire holdings in all forms whatsoever, in Luxembourg or foreign companies, the acquisition by purchase subscription or all other manners, and the disposition by sale, exchange or other as securities, bonds, loans, bills and other of any kind, possession, administration, development and the management of its portfolio.

The company may participate in the creation and development of any financial company, industrial or commercial business and to provide all assistance, either through loans, guarantees or other means.

The Company may borrow in all forms and to issue bonds.

In general, the Company can take all the measures of control and surveillance and to perform all operations, financial, securities or real estate, commercial and industrial, as it deems appropriate to the performance or the development of its purpose.

The other object of the company is to perform all services of domiciliation and administration of Luxembourg or foreign companies, in accordance with provisions of the Law of May 31, 1999, regulating domiciliation activities.”;

3) Deletion of article 14 of the Articles of Association which reads actually as follows:

“ The accounts of the company are audited by one or more independent auditors.

The independent auditor(s) shall be appointed by the board of managers of the company, which shall determine their number and the duration of their appointment.”

4) Miscellaneous.

The sole shareholder then took the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolved to amend article 2 of the Articles of Association by deleting the following first paragraph:

“The object of the Company is the provision of corporate domiciliation agent services, corporate administration and corporate services to other legal entities in whatever form as governed by the law of 5 April 1993 (Article 29) concerning the financial sector, as amended, whether such legal entities are located in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.”

Second resolution

The sole shareholder resolved to amend article 2 of the Articles of Association by inserting the following paragraph instead of the former first paragraph:

“The object of the Company is to carry out the professional activity of expert accountants and the execution of all expertise in fiscal, economic and financial, technical organisation, administrative and commercial and other activities including any securities and real estate transactions related directly or indirectly in the profession of expert accountants or tax advisers or the economic advisory and financial advisory to manage and organise all other operations required to facilitate extension or development.

The company also aims to acquire holdings in all forms whatsoever, in Luxembourg or foreign companies, the acquisition by purchase subscription or all other manners, and the disposition by sale, exchange or other as securities, bonds, loans, bills and other of any kind, possession, administration, development and the management of its portfolio.

The company may participate in the creation and development of any financial company, industrial or commercial business and to provide all assistance, either through loans, guarantees or other means.

The Company may borrow in all forms and to issue bonds.

In general, the Company can take all the measures of control and surveillance and to perform all operations, financial, securities or real estate, commercial and industrial, as it deems appropriate to the performance or the development of its purpose.

The other object of the company is to perform all services of domiciliation and administration of Luxembourg or foreign companies, in accordance with provisions of the Law of May 31, 1999, regulating domiciliation activities.”

Third resolution

The sole shareholder resolved to delete article 14 of the Articles of Association which actually reads as follows:

“ **Art. 14.** The accounts of the company are audited by one or more independent auditors.

The independent auditor(s) shall be appointed by the board of managers of the company, which shall determine their number and the duration of their appointment.”

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200).

Nothing else being on the agenda the meeting was closed.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing known to the notary, such person signed together with the notary this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le trois février.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Colm Smith, Expert Comptable, né à Dublin (Irlande) le 16 novembre 1974, demeurant à L-1420 Luxembourg, 92, avenue Gaston Diderich.

Le comparant est l'associé unique de TANDEM PARTNERS S. à r.l., une société constituée et existante conformément à la loi luxembourgeoise, ayant son siège social au L-1246 Luxembourg, 4a, rue Albert Borschette, constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée suivant acte reçu par Maître Jean SEKCLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 9 mars 2006, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.074 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1083 du 2 juin 2006 (la «Société»). Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentaire, demeurant à Luxembourg, en date du 1^{er} septembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2379 du 30 septembre 2008.

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire soussigné de prendre acte que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Modification de l'article 2 des statuts de la Société en supprimant l'alinéa premier suivant:

«La Société a pour objet d'accomplir la disposition de services d'agent de domiciliation d'entreprise, l'administration d'entreprise et des services d'entreprise à d'autres entités légales sous quelques forme que ce soit selon la loi du 5 avril 1993 (l'Article 29) concernant le secteur financier,

comme modifié(amendé), si de telles entités légales sont localisées dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger»

2. L'associé unique décide de modifier l'article 2, des statuts de la Société afin de insérer les alinéas suivants à la place de l'ancien article premier;

«La société a pour objet l'activité professionnelle d'experts comptables ainsi que l'exécution de toutes expertises fiscales, économiques et financières, d'organisation technique, administrative et commerciale ainsi que toutes autres activités y compris toute opérations mobilière et immobilière se rattachant directement ou indirectement a la profession d'experts comptables, ou fiscaux u celle de conseillers économiques et financiers, de conseils en organisation et toutes autres opérations susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

La société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoise ou étrangères, l'acquisition par achat suscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et de prêter tout concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes les mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes les opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La société a en outre pour l'objet la prestation de tous services de domiciliation et administration, a des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, en accord avec la provision de la loi du 31 mai 1999, réglant les activités de domiciliation.».

3. Suppression de l'article 14 des statuts de la Société dont la teneur est actuellement la suivante: «Les comptes de la société sont vérifiés par un ou plusieurs réviseur(s) indépendant(s).

Le(s) réviseur(s) indépendant(s) est/est/sont nommé(s) par le conseil d'administration de la société, qui déterminera leur nombre et la durée de leur fonction.»

4. Divers.

L'associé unique prend alors les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 2 des statuts de la Société afin de supprimer le premier alinéa dont la teneur est la suivants:

«La Société a pour objet d'accomplir la disposition de services d'agent de domiciliation d'entreprise, l'administration d'entreprise et des services d'entreprise à d'autres entités légales sous quelque forme que ce soit selon la loi du 5 avril 1993 (l'Article 29) concernant le secteur financier, comme modifié(amendé), si de telles entités légales sont localisées dans le Grand Duché du Luxembourg ou à l'étranger.»

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 2, des statuts de la Société afin d'insérer les alinéas suivants à la place de l'ancien article premier:

«La société a pour objet l'activité professionnelle d'experts comptables ainsi que l'exécution de toutes expertises fiscales, économiques et financières, d'organisation technique, administrative et commerciale ainsi que toutes autres activités y compris toute opérations mobilière et immobilière se rattachant directement ou indirectement à la profession d'experts comptables, ou fiscaux u celle de conseillers économiques et financiers, de conseils en organisation et toutes autres opérations susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

La société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoise ou étrangères, l'acquisition par achat suscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et de prêter tout concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes les mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes les opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La société a en outre pour l'objet la prestation de tous services de domiciliation et administration, a des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, en accord avec la provision de la loi du 31 mai 1999, réglant les activités de domiciliation.»

Troisième résolution

L'associé unique décide de supprimer l'article 14 des statuts de la Société qui a actuellement la teneur suivante:

« **Art. 14.** Les comptes de la société sont vérifiés par un ou plusieurs réviseur(s) indépendant(s).

Le(s) réviseur(s) indépendant(s) est/sont nommé(s) par le conseil d'administration de la société, qui déterminera leur nombre et la durée de leur fonction.»

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute forme, qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ mille deux cents euros (EUR 1.200).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance a été levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant des comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Smith et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 février 2012. LAC/2012/5686. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Releveur (signée): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2012.

Référence de publication: 2012019714/189.

(120024366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

Preston Luxembourg 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 17.932,30.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 157.156.

In the year two thousand twelve, on the first of February,

Before Me Joseph Elvinger, notary public, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned,

THERE APPEARED

Preston LP, a limited partnership incorporated under the laws of Guernsey and having its registered office at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY1 3QL St. Peter Port, Channel Islands, Guernsey (the "Sole Shareholder"),

in its capacity as Sole Shareholder of Preston Luxembourg 1 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 157.156, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary public, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 22 November 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 67 dated 13 January 2011 (page 3170) (the "Company") and whose articles of association (the "Articles") have been amended for the last time by a deed drawn up by Maître Joseph Elvinger dated 29 August 2011, published in the Mémorial number 2904 dated 28 November 2011 (page 139372),

hereby takes the following written resolutions in accordance with the provisions of article 200-2 of the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended from time to time.

The Sole Shareholder is represented at the meeting by Flora Gibert, notary's clerk, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated 31 January 2012, which, signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

First resolution

The Sole Shareholder resolves to reduce the Company's corporate capital with effect on 24 January 2012 by an amount of nine hundred and thirteen Euros and ninety-eight Cents (EUR 913.98) so as to reduce it from eighteen thousand eight hundred and forty-six Euros and twenty-eight Cents (EUR 18,846.28) to seventeen thousand nine hundred and thirty-two Euros and thirty Cents (EUR 17,932.30) by the cancellation with effect on 24 January 2012 of three thousand four hundred and twenty-three (3,423) class K shares, representing all of the class K shares, and eighty-seven thousand nine hundred and seventy-five (87,975) class L shares, representing all of the class L shares, each share with a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01), currently held by the Company.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder decides to amend with effect on 24 January 2012 the first paragraph of article 5 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

" Art. 5. Share Capital

The share capital of the Company amounts to seventeen thousand nine hundred and thirty-two Euros and thirty Cents (EUR 17,932.30) divided into (i) one hundred eight thousand nine hundred sixty one (108,961) class A shares (the "Class A Shares"), (ii) thirty four thousand five hundred ninety four (34,594) class B shares (the "Class B Shares"), (iii) ten thousand eighty seven (10,087) class C shares (the "Class C Shares"), (iv) fifty two thousand two hundred five (52,205) class D shares (the "Class D Shares"), (v) forty five thousand three hundred twenty two (45,322) class E shares (the "Class E Shares"), (vi) sixteen thousand five hundred ninety four (16,594) class F shares (the "Class F Shares"), (vii) seven hundred sixteen thousand seven hundred seventy six (716,776) class G shares (the "Class G Shares"), (viii) fourteen thousand three hundred thirty seven (14,337) class H shares (the "Class H Shares") (ix) three hundred one thousand three hundred forty one (301,341) class I shares (the "Class I Shares"), (x) two hundred thirty nine thousand three hundred forty two (239,342) class J shares (the "Class J Shares"), (xi) two (2) class M shares (the "Class M Shares"), (xii) seventy five thousand five hundred ninety seven (75,597) class N shares (the "Class N Shares") and (xiii) one hundred seventy eight thousand seventy two (178,072) class O shares (the "Class O Shares"), each share with a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01)."

Costs and Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand two hundred euros.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said proxyholder of the appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède :

L'an deux mille douze, le premier février,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

Preston LP, une limited partnership constituée sous les lois de Guernesey, ayant son siège social au Trafalgar Court, Les Banques, St. Peter Port, GY1 3QL St. Peter Port, les Îles Anglo-Normandes, Guernesey (l' "Associé Unique"),

en sa capacité d'Associé Unique de Preston Luxembourg 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157.156, constituée par un acte rédigé par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 22 novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association (le "Mémorial") numéro 67 en date du 13 janvier 2011 (page 3170) (la "Société") et dont les statuts (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte rédigé par Maître Joseph Elvinger en date du 29 août 2011, publié au Mémorial numéro 2904 en date du 28 novembre 2011 (page 139372),

par les présentes prends les résolutions suivantes conformément aux dispositions de l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée.

L'Associé Unique, ici représenté par Flora Gibert, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 31 janvier 2012, laquelle, signée ne varietur par la partie comparante et par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Première résolution

L'Associé Unique décide de réduire le capital social de la Société avec effet au 24 janvier 2012 d'un montant de neuf cent treize euros quatre-vingt-dix-huit cents (EUR 913,98) afin de le réduire de son montant actuel de dix-huit mille huit cent quarante-six euros et vingt-huit cents (EUR 18.846,28) à dix-sept mille neuf cent trente-deux euros et trente cents (EUR 17.932,30) par l'annulation avec effet au 24 janvier 2012 de trois mille quatre cent vingt-trois (3.423) parts sociales de classe K, représentant toutes les parts sociales de la classe K, et quatre-vingt-sept mille neuf cent soixante-quinze (87.975) parts sociales de classe L, représentant toutes les parts sociales de la classe L, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, actuellement détenues par la Société.

Seconde résolution

A la suite de la résolution ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier avec effet au 24 janvier 2012 le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts, qui sera désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à dix-sept mille neuf cent trente-deux euros et trente cents (EUR 17.932,30) représenté par (i) cent huit mille neuf cent soixante et une (108.961) parts sociales de classe A (les "Parts Sociales de Classe A"), (ii) trente-quatre mille cinq cent quatre-vingt-quatorze (34.594) parts sociales de classe B (les "Parts Sociales de Classe B"), (iii) dix mille quatre-vingt-sept (10.087) parts sociales de classe C (les "Parts Sociales de Classe C"), (iv) cinquante-deux mille deux cent cinq (52.205) parts sociales de classe D (les "Parts Sociales de Classe D"), (v) quarante-cinq mille trois cent vingt-deux (45.322) parts sociales de classe E (les "Parts Sociales de Classe E"), (vi) seize mille cinq cent quatre-vingt-quatorze (16.594) parts sociales de classe F (les "Parts Sociales de Classe F"), (vii) sept cent seize mille sept cent soixante-seize (716.776) parts sociales de classe G (les "Parts Sociales de Classe G"), (viii) quatorze mille trois cent trente-sept (14.337) parts sociales de classe H (les "Parts Sociales de Classe H"), (ix) trois cent un mille trois cent quarante-et-une (301.341) parts sociales de classe I (les "Parts Sociales de Classe I"), (x) deux cent trente-neuf mille trois cent quarante-deux (239.342) parts sociales de classe J (les "Parts Sociales de Classe J"), (xi) deux (2) parts sociales de classe M (les "Parts Sociales de Classe M"), (xii) soixante-quinze mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept (75.597) parts sociales de classe N (les "Parts Sociales de Classe N"), et (xiii) cent soixante-dix-huit mille soixante-douze (178.072) parts sociales de classe O (les "Parts Sociales de Classe O"), ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ mille deux cents euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, le jour mentionné en haut de ce document.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une version française et qu'en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

Le document a été lu au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, lequel mandataire du comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 06 février 2012. Relation: LAC/2012/5655. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2012019615/121.

(120024637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

AMB UK Luxembourg Holding 1 S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: GBP 10.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 132.141.

En date du 8 février 2012, le Conseil de Gérance a pris la décision suivante:

- Transfert du siège social de la Société du 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, avec effet au 1^{er} février 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2012.

Pour la société

TMF Corporate Services S.A.

Pamela VALASUO / Jorge Pérez LOZANO

Gérant

Référence de publication: 2012019840/17.

(120025392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

AMB UK Luxembourg Holding 2 S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: GBP 10.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 132.142.

En date du 8 février 2012, le Conseil de Gérance a pris la décision suivante:

- Transfert du siège social de la Société du 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, avec effet au 1^{er} février 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2012.

Pour la société

TMF Corporate Services S.A.

Pamela VALASUO / Jorge Pérez LOZANO

Gérant

Référence de publication: 2012019841/17.

(120025391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

AMB Villebon Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 45.337,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 133.356.

En date du 8 février 2012, le Conseil de Gérance a pris la décision suivante:

- Transfert du siège social de la Société du 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, avec effet au 1^{er} février 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2012.

Pour la société

TMF Corporate Services S.A.

Pamela VALASUO / Jorge Pérez LOZANO

Gérant

Référence de publication: 2012019842/17.

(120025390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

ARIA Structured Investments SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 130.369.

Il résulte d'une décision prise par le conseil d'administration en date du 17 janvier 2012 que le siège social du Fonds a été transférée du 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg au 11, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, avec effet au 23 janvier 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 février 2012.

Pour le Fonds

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012019847/16.

(120024840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

Ariton S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2652 Luxembourg, 142-144, rue Albert Uden.

R.C.S. Luxembourg B 65.223.

Décisions de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 8 février 2012

1. Le poste d'administrateur de Mr Gaguik ADIBEKIAN, 28 Boulevard Dr Ernest Feltgen, L-1515 Luxembourg, est prolongé avec effet rétroactif au 14.07.2010 jusqu'au 25.10.2012.

2. Le poste d'administrateur de Mr Vagan ADIBEKIAN, Novinski Boulevard 28/35, Bâtiment 1, App. 71, 121069 Moscou, est prolongé avec effet rétroactif au 15.01.2011 jusqu'au 25.10.2012.

3. Le poste de commissaire aux comptes de Mr Dominique FONTAINE, 78 rue du Castel, B-6700 Arlon, est prolongé jusqu'au 25.10.2012.

Pour extrait conforme

G. ADIBEKIAN

Administrateur

Référence de publication: 2012019848/17.

(120024914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

Deloitte Tax & Consulting, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 35.000,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 165.178.

La liste des signataires autorisés a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2012.

Référence de publication: 2012019918/11.

(120025355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

ARM Asset Backed Securities S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 11-13, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 111.830.

—
Extraits des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 30 novembre 2011:

«Prend acte de la démission de Monsieur Rudolf ZANDBOER avec effet au 20 juin 2011 et de celle de Monsieur Bryan RAYMENT avec effet au 22 septembre 2011;

Confirme la révocation de Monsieur Niall LAMBERT avec effet au 15 juin 2011;

Nomme administrateur avec effet au 12 juin 2011, Monsieur Ronan COLLINS, né le 1^{er} octobre 1982 à Kilkenny (Irlande), demeurant au 70 Fortfield Road, Terenure Dublin 6W (Irlande) pour une période de six années;

Nomme administrateur avec effet au 12 juin 2011, Monsieur Brendan Mc COY, né le 21 décembre 1966 à Newry County Down (Irlande), demeurant au 8 Carquillan Hilltown County Down (Irlande) pour une période de six années;

Nomme administrateur avec effet au 22 juin 2011, Monsieur Ross CARR, né le 15 octobre 1964 à An Dun (Irlande), demeurant au 40 Main Street, Hilltown, Co. Down BT34 5UJ (Irlande) pour une période de six années;»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012019849/18.

(120024848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

Athic S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2663 Luxembourg, 21, rue Vauban.

R.C.S. Luxembourg B 50.075.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement du 19 janvier 2012, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, 6^{ème} section, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société à responsabilité limitée ATHIC S.à r.l., avec siège social au 21, rue Vauban, L-2663 Luxembourg, de fait inconnue à cette adresse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2012.

Maître Benjamin Rossignon

Le liquidateur

Référence de publication: 2012019851/16.

(120025227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

Auguste S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 13, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 109.293.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012019852/10.

(120024952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

Auguste S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 13, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 109.293.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012019853/10.

(120025314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

Azzana S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 143.454.

—
EXTRAIT

Il est porté à la connaissance du public que:

- Monsieur Edouard MAIRE administrateur de la Société a changé d'adresse, il réside dorénavant au 72, rue de Tattenberg L-3569 Dudelange.
- Madame Audrey BALLAND commissaire aux comptes de la Société a changé d'adresse, elle réside dorénavant au 72, rue de Tattenberg L-3569 Dudelange.
- L'adresse de Monsieur Pierre-Antoine LORENZI administrateur de la Société, est bien située au 36, rue Raymond Poincaré, L-2342 Luxembourg.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 10 février 2012.

Référence de publication: 2012019854/17.

(120025299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

New Pharma Invest Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 90.469.

—
La Société a été notifiée des changements d'adresse suivants:

- Monsieur Romain THILLENS, administrateur, a désormais son adresse professionnelle au 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
- Monsieur Philippe Richelle, administrateur, a désormais son adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg;
- Monsieur Christophe Blondeau, administrateur, a désormais son adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg;
- le commissaire aux comptes, H.R.T. Révision S.A., a désormais son siège social au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 09 février 2012.

Pour NEW PHARMA INVEST HOLDING S.A.

Référence de publication: 2012020081/19.

(120024916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

Newport Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.
R.C.S. Luxembourg B 69.308.

—
In the year two thousand and eleven, on the twenty-ninth day of December.

In front of Maître Francis Kessler, notary public established in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of Newport Investments S.A., a Luxembourg public limited liability company ("société anonyme") having its registered office at 1, rue Pletzer, Centre Helfent, L-8080 Bertrange, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 69.308, incorporated by a deed enacted by Me Gérard Lecuit, notary, on 15 March 1999, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 474 of 22 June 1999, lastly amended by a deed enacted by Me Francis Kessler, prenamed, on 29 June 2011, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1633 of 21 July 2011 (the "Company").

The meeting is presided by Ms. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally at Esch-sur-Alzette.

The chairman appoints as secretary Ms. Sophie HENRYON, private employee, residing professionally at Esch-sur-Alzette and the meeting elects as scrutineer Ms. Claudia ROUCKERT, private employee, residing professionally at Esch-sur-Alzette.

The chairman requests the notary to act that:

I. the shareholders present or represented (the “Shareholders”) and the number of shares held by them are shown on an attendance list. That the list, signed by the appearing person and notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II. As it appears from the attendance list, all the 126,162,037 (one hundred twenty-six million one hundred sixty-two thousand thirty-seven) class A shares, each having no par value and the 10,000,000 (ten million) class B shares, each having no par value, representing the whole share capital of the Company amounting to EUR 16,670,000 (sixteen million six hundred seventy thousand Euros), are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Shareholders expressly states having been duly informed beforehand.

III. The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Conversion and reclassification of the 126,162,037 (one hundred twenty-six million one hundred sixty-two thousand thirty-seven) class A shares and 10,000,000 (ten million) class B shares, each with no par value, of the Company, into:

- 127,993,947 (one hundred twenty-seven million nine hundred ninety-three thousand nine hundred forty-seven) ordinary shares;

- 816,809 (eight hundred sixteen thousand eight hundred nine) class A shares;

- 816,809 (eight hundred sixteen thousand eight hundred nine) class B shares;

- 816,809 (eight hundred sixteen thousand eight hundred nine) class C shares;

- 816,809 (eight hundred sixteen thousand eight hundred nine) class D shares;

- 816,809 (eight hundred sixteen thousand eight hundred nine) class E shares;

- 816,809 (eight hundred sixteen thousand eight hundred nine) class F shares;

- 816,809 (eight hundred sixteen thousand eight hundred nine) class G shares;

- 816,809 (eight hundred sixteen thousand eight hundred nine) class H shares;

- 816,809 (eight hundred sixteen thousand eight hundred nine) class I shares; and

- 816,809 (eight hundred sixteen thousand eight hundred nine) class J shares, All having no par value;

3. Subsequent amendment of article 5. of the articles of association of the Company in order to reflect resolution 2. above; and

4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Shareholders, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Shareholders waive their rights to the prior notice of the current meeting, acknowledge being sufficiently informed on the agenda, consider being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the Shareholders within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to convert and reclassify:

(i) the 126,162,037 (one hundred twenty-six million one hundred sixty-two thousand thirty-seven) class A shares, each with no par value, in the share capital of the Company, into:

- 117,993,947 (one hundred seventeen million nine hundred ninety-three thousand nine hundred forty-seven) ordinary shares;

- 816,809 (eight hundred sixteen thousand eight hundred nine) class A shares;

- 816,809 (eight hundred sixteen thousand eight hundred nine) class B shares;

- 816,809 (eight hundred sixteen thousand eight hundred nine) class C shares;

- 816,809 (eight hundred sixteen thousand eight hundred nine) class D shares;

- 816,809 (eight hundred sixteen thousand eight hundred nine) class E shares;

- 816,809 (eight hundred sixteen thousand eight hundred nine) class F shares;

- 816,809 (eight hundred sixteen thousand eight hundred nine) class G shares;

- 816,809 (eight hundred sixteen thousand eight hundred nine) class H shares;

- 816,809 (eight hundred sixteen thousand eight hundred nine) class I shares; and

- 816,809 (eight hundred sixteen thousand eight hundred nine) class J shares, All having no par value.

(ii) the 10,000,000 (ten million) class B shares, each with no par value, in the share capital of the Company, into:

- 10,000,000 (ten million) ordinary shares; each having no par value.

Further to the above reclassification, it is resolved that the majority shareholder of the Company shall hold 111,831,910 (one hundred eleven million eight hundred thirty-one thousand nine hundred ten) ordinary shares as well as all of the classes of shares from A to and including J and the minority shareholder of the Company shall hold 16,162,037 (sixteen million one hundred sixty-two thousand thirty-seven) ordinary shares.

Third resolution:

Further to resolution 2. above, it is resolved to amend article 5. of the articles of association of the Company, so as to read as follows:

“ **Art. 5.** The subscribed capital of the Company is fixed at EUR 16,670,000 (sixteen million six hundred seventy thousand Euros), represented by 136,162,037 (one hundred thirty-six million one hundred sixty-two thousand thirty-seven) shares, each without nominal value, divided into (i) 127,993,947 (one hundred twenty-seven million nine hundred ninety-three thousand nine hundred forty-seven) (the “Ordinary Shares”) and (ii) ten classes of shares as follows:

- 816,809 (eight hundred sixteen thousand eight hundred nine) class A shares (the “Class A Shares”);
- 816,809 (eight hundred sixteen thousand eight hundred nine) class B shares (the “Class B Shares”);
- 816,809 (eight hundred sixteen thousand eight hundred nine) class C shares (the “Class C Shares”);
- 816,809 (eight hundred sixteen thousand eight hundred nine) class D shares (the “Class D Shares”);
- 816,809 (eight hundred sixteen thousand eight hundred nine) class E shares (the “Class E Shares”);
- 816,809 (eight hundred sixteen thousand eight hundred nine) class F shares (the “Class F Shares”);
- 816,809 (eight hundred sixteen thousand eight hundred nine) class G shares (the “Class G Shares”);
- 816,809 (eight hundred sixteen thousand eight hundred nine) class H shares (the “Class H Shares”);
- 816,809 (eight hundred sixteen thousand eight hundred nine) class I shares (the “Class I Shares”); and
- 816,809 (eight hundred sixteen thousand eight hundred nine) class J shares (the “Class J Shares”), All having a no nominal value.

All the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares, the Class H Shares, the Class I Shares and the Class J Shares will be collectively referred to as the “Classes of Shares” as the case may be, or individually as a “Class of Shares”. All the Ordinary Shares and the Classes of Shares will be collectively referred to as the “shares” as the case may be, or individually as a “share”.

The capital of the Company, as well as the share premium, may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) voting with the quorum and majority rules set by these articles or failing that, by the Law. All resolutions concerning the reduction of capital, as well as of the share premium, will be taken by a majority of two third (2/3) of votes of the shareholders.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

Redemption of the Classes of Shares

The Company shall have power to redeem one or more entire Class(es) of Shares through the repayment and cancellation of all the shares in issue in such Class(es) of Shares.

Such redeemed Class(es) of Shares shall be cancelled through a reduction of the share capital. The repayment and cancellation of shares shall (i) be made in the alphabetical order of the Classes of Shares in issuance (starting with Class A Shares) and (ii) always be made on all the shares of the Class of Shares concerned.

Such repayment of Class(es) of Shares shall be carried out by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

In the event of a reduction of share capital through the repayment and the cancellation of a Class of Shares (in the order as mentioned above), such Class of Shares give right to the holder of the share to the pro rata of their holding in such class, to the Available Amount (as defined below) (with the limitation however to the Total Cancellation Amount (as defined below) as it shall be determined by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) and the holder of repaid and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the cancellation value per share for each share of the relevant Class of Shares held by them and cancelled. The cancellation value per share (the “Cancellation Value Per Share”) shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the Class of Shares to be repaid and cancelled.

The total cancellation amount (the “Total Cancellation Amount”) shall be an amount determined, in accordance with provisions of article 72-2 b) of the law dated 10 August 1915 relating to commercial companies as amended from time to time (the “Law”), by the board of directors or the sole director (as the case may be) and approved by the general assembly of shareholders based on the relevant Interim Accounts (as defined below). The Total Cancellation Amount for each Class of Shares A to and including J shall be the Available Amount of such Class of Shares considered at the time of cancellation of such Class of Shares. Nevertheless, the board of directors or the sole director (as the case may be) may provide a Total Cancellation Amount different from the Available Amount to the extent (i) the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount, (ii) such a Total Cancellation Amount shall be notified by the board of

directors or the sole director (as the case may be) to all shareholders of the Company through written notice and (iii) the Total Cancellation Amount has not been disputed in writing by any shareholder of the Company within 3 (three) days following the receipt of the written notice of the board of directors or the sole director (as the case may be).

Upon repayment and cancellation of the shares of the relevant Class of Shares, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

Available Amount means the total amount of net profits undistributed of the Company as from the Interim Account Date increased by (i) any freely distributable share premium specifically allocated to the repaid and cancelled Class(es) of Shares before repayment and cancellation or in case the share premium is not specifically allocated to any Class(es) of Shares, the total amount of share premium divided by the number of shares existing before repayment and cancellation multiplied by the number of shares in the Class(es) of Shares to be repaid and cancelled, (ii) other freely distributable reserves including all funds available for distribution plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, (iii) as appropriate, by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled, knowing that the amount to be distributed may not exceed the total available sums for distribution as calculated in accordance with Article 72.2 b) of the Law, but reduced by (a) any losses (including carried forward losses) and (b) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the Articles, each as set out in the relevant Interim Accounts (for the avoidance of doubt, without any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA = Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits)

P = any freely distributable share premium specifically allocated to the repaid and cancelled Class(es) of Shares before repayment and cancellation or in case the share premium is not specifically allocated to any Class(es) of Shares, the total amount of share premium divided by the number of shares existing before repayment and cancellation multiplied by the number of shares in the Class(es) of Shares to be repaid and cancelled and other freely distributable reserves

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled

L = losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles.

Interim Accounts means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

Interim Account Date means the date no earlier than 8 (eight) days before the date of the repayment and cancellation of the relevant Class of Shares.

Redemption of the Ordinary Shares

Subject to the prior repayment of all Classes of Shares, the Company may redeem the Ordinary Shares.

The repayment of the Ordinary Shares shall be carried out by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

If the repayment price for the Ordinary Shares is in excess of the nominal value of the Ordinary Shares to be redeemed, such repayment may only be decided to the extent that sufficient distributable sums are available as regards the excess purchase price.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about one thousand four hundred euro (€ 1,400.-)

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notary deed was drawn up in Esch-sur-Alzette on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, having signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-neuvième jour du mois de décembre.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société Newport Investments S.A., une société anonyme constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, rue Pletzer, Centre Helfent, L-8080 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 69.308, constituée par acte notarié dressé par Me Gérard Lecuit, le 15 mars 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 474 du 22 juin 1999, dernièrement modifié par un acte notarié dressé par Me Francis Kessler, précité, le 29 juin 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1633 du 21 juillet 2011 (la «Société»).

L'assemblée est présidée par Mme Sofia AFONSO-DA CONDE, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Le président désigne comme secrétaire Mme Sophie HENRYON, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette et l'assemblée désigne comme scrutateur Mme. Claudia ROUCKERT, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Le président prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés (les «Actionnaires») et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui après avoir été signée par le mandataire des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

II. il apparaît de la liste de présence que les 126.162.037 (cent vingt-six millions cent soixante-deux mille trente-sept) actions de classe A sans valeur nominale chacune et les 10.000.000 (dix millions) actions de classe B sans valeur nominale chacune, représentant la totalité du capital social de la Société s'élevant à EUR 16.670.000 (seize millions six cent soixante-dix mille Euros), sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour desquels les Actionnaires reconnaissent expressément avoir été dûment préalablement informés.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Conversion et reclassification des 126.162.037 (cent vingt-six millions cent soixante-deux mille trente-sept) actions de classe A et des 10.000.000 (dix millions) actions de classe B, sans valeur nominale chacune, en:
 - 127.993.947 (cent vingt-sept millions neuf cent quatre-vingt-treize mille neuf cent quarante-sept) actions ordinaires;
 - 816.809 (huit cent seize mille huit cent neuf) actions de classe A;
 - 816.809 (huit cent seize mille huit cent neuf) actions de classe B;
 - 816.809 (huit cent seize mille huit cent neuf) actions de classe C;
 - 816.809 (huit cent seize mille huit cent neuf) actions de classe D;
 - 816.809 (huit cent seize mille huit cent neuf) actions de classe E;
 - 816.809 (huit cent seize mille huit cent neuf) actions de classe F;
 - 816.809 (huit cent seize mille huit cent neuf) actions de classe G;
 - 816.809 (huit cent seize mille huit cent neuf) actions de classe H;
 - 816.809 (huit cent seize mille huit cent neuf) actions de classe I; et
 - 816.809 (huit cent seize mille huit cent neuf) actions de classe J, toutes n'ayant aucune valeur nominale;
3. Modification subséquente de l'article 5. des statuts de la Société afin de refléter la résolution 2. ci-dessus; et
4. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par les Actionnaires, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est unanimement décidé que les Actionnaires renoncent à leur droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée, reconnaissent avoir été suffisamment informés de l'ordre du jour, considèrent avoir été valablement convoqués et en conséquence acceptent de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition des Actionnaires dans un délai suffisant afin de leur permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est unanimement décidé de reclasser:

- (i) les 126.162.037 (cent vingt-six millions cent soixante-deux mille trente-sept) actions de classe A, chacune n'ayant pas de valeur nominale, dans le capital social de la Société, en:
 - 117.993.947 (cent dix-sept millions neuf cent quatre-vingt-treize mille neuf cent quarante-sept) actions ordinaires;
 - 816.809 (huit cent seize mille huit cent neuf) actions de classe A;
 - 816.809 (huit cent seize mille huit cent neuf) actions de classe B;

- 816.809 (huit cent seize mille huit cent neuf) actions de classe C;
- 816.809 (huit cent seize mille huit cent neuf) actions de classe D;
- 816.809 (huit cent seize mille huit cent neuf) actions de classe E;
- 816.809 (huit cent seize mille huit cent neuf) actions de classe F;
- 816.809 (huit cent seize mille huit cent neuf) actions de classe G;
- 816.809 (huit cent seize mille huit cent neuf) actions de classe H;
- 816.809 (huit cent seize mille huit cent neuf) actions de classe I; et
- 816.809 (huit cent seize mille huit cent neuf) actions de classe J, toutes n'ayant aucune valeur nominale.

(ii) les 10.000.000 (dix millions) actions de classe B, chacune n'ayant pas de valeur nominale, dans le capital social de la Société, en:

- 10.000.000 (dix millions) actions ordinaires, chacune n'ayant aucune valeur nominale.

Suite au reclassement ci-dessus, il est unanimement décidé que (i) l'actionnaire majoritaire de la Société détiendra 111.831.910 (cent onze million huit cent trente-et-un mille neuf cent dix) actions ordinaires ainsi que l'ensemble des classes d'actions de A à, y compris, J et (ii) l'actionnaire minoritaire de la Société détiendra 16.162.037 (seize millions cent soixante-deux mille trente-sept) actions ordinaires.

Troisième résolution:

Suite à la résolution 2. ci-dessus, il est unanimement décidé de modifier l'article 5. des statuts de la Société afin de le lire comme suit:

« **Art. 5.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à 16.670.000 EUR (seize millions six cent soixante-dix mille Euros), représenté par 136.162.037 (cent trente-six millions cent soixante-deux mille trente-sept) actions, chacune sans valeur nominale, divisé en (i) 127.993.947 (cent vingt-sept millions neuf cent quatre-vingt treize mille neuf cent quarante-sept) actions ordinaires (les «Actions Ordinaires») et (ii) dix classes d'actions comme suit:

- 816.809 (huit cent seize mille huit cent neuf) actions de classe A (les «Actions de Classe A»);
- 816.809 (huit cent seize mille huit cent neuf) actions de classe B (les «Actions de Classe B»);
- 816.809 (huit cent seize mille huit cent neuf) actions de classe C (les «Actions de Classe C»);
- 816.809 (huit cent seize mille huit cent neuf) actions de classe D (les «Actions de Classe D»);
- 816.809 (huit cent seize mille huit cent neuf) actions de classe E (les «Actions de Classe E»);
- 816.809 (huit cent seize mille huit cent neuf) actions de classe F (les «Actions de Classe F»);
- 816.809 (huit cent seize mille huit cent neuf) actions de classe G (les «Actions de Classe G»);
- 816.809 (huit cent seize mille huit cent neuf) actions de classe H (les «Actions de Classe H»); -816.809 (huit cent seize mille huit cent neuf) actions de classe I (les «Actions de Classe I»); et
- 816.809 (huit cent seize mille huit cent neuf) actions de classe J (les «Actions de Classe J»), toutes n'ayant aucune valeur nominale.

Toutes les Actions de Classe A, les Actions de Classe B, les Actions de Classe C, les Actions de Classe D, les Actions de Classe E, les Actions de Classe F, les Actions de Classe G, les Actions de Classe H, les Actions de Classe I et les Actions de Classe J seront collectivement désignées comme les «Classes d'Actions» selon le cas, ou individuellement comme la «Classe d'Actions». Toutes les Actions Ordinaires et les Classes d'Actions seront désignées collectivement comme «Actions» selon le cas, ou individuellement comme «Action».

Le montant du capital social, ainsi que la prime d'émission, peuvent être augmentés ou réduits en une ou plusieurs fois au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires ou de l'actionnaire unique (selon le cas) votant selon les règles de quorum et de majorité établies par les statuts ou par la Loi. Toutes les résolutions concernant une réduction de capital social, ainsi que de prime d'émission, seront prises à la majorité des 2/3 (deux tiers) des votes des actionnaires.

Les actions de la Société seront soit nominatives ou au porteur, au choix des actionnaires ou de l'actionnaire unique (selon le cas).

Repaiement des Classes d'Actions

La Société est autorisée à racheter une ou plusieurs Classe(s) d'Actions entière(s) par le repaiement et l'annulation de toutes les actions émises dans une/de telle(s) Classe(s) d'Actions.

De telle(s) Classe(s) d'Actions repayées seront annulées au moyen d'une diminution du capital social. Le repaiement et l'annulation d'actions sera (i) réalisé dans l'ordre alphabétique des Classes d'Actions émises (en commençant par les Actions de Classe A) et (ii) toujours effectué pour toutes les actions de la Classe d'Actions concernée.

Un tel repaiement de Classe(s) d'Actions sera décidé par une résolution prise en assemblée générale extraordinaire des Actionnaires ou de l'actionnaire unique (selon le cas), adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

Dans le cas d'une réduction du capital social par le repaiement et l'annulation d'une Classe d'Actions (dans l'ordre alphabétique mentionné ci-dessus), cette Classe d'Actions donne droit à ses détenteurs au prorata de leurs détentions dans cette classe, au Montant Total d'Annulation (tel que défini ci-dessous) tel que cela devra être déterminé par l'as-

semblée générale des actionnaires ou de l'actionnaire unique (selon le cas) et (ii) les détenteurs d'actions dans la Classe d'Actions repayée et annulée recevront de la Société un montant égal au montant d'annulation par actions pour chaque actions de la Classe d'Actions concernée, détenue par eux et annulée. Le montant d'annulation par actions (le «Montant d'Annulation par Action») sera calculé en divisant le montant total d'annulation par le nombre d'actions émises dans une Classe d'Actions devant être repayée et annulée.

Le montant total d'annulation (le «Montant Total d'Annulation») sera le montant déterminé, en conformité avec l'article 72.2 b) de la loi du 10 Août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiées (la «Loi»), par le conseil d'administration ou par l'administrateur unique (selon le cas) et approuvé par l'assemblée générale des Actionnaires ou l'actionnaire unique (selon le cas) sur la base des Comptes Intérimaires afférents. Le Montant Total d'Annulation pour chaque Catégorie d'Actions, de la Classe A à la Classe J inclus, sera le Montant Disponible de ladite catégorie au moment de son annulation. Néanmoins, le conseil d'Administration ou l'administrateur unique (selon le cas) peut envisager/fournir un Montant Total d'Annulation différent du Montant Disponible à condition que (i) le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur au Montant Disponible, (ii) un tel Montant Total d'Annulation différent devra être notifié par le conseil d'administration ou l'administrateur unique (selon le cas) à tous les Actionnaires de la Société par une notice écrite et que (iii) le Montant Total d'Annulation n'a pas été contesté par écrit par un actionnaire de la Société dans les 3 (trois) jours suivant la réception de la notice écrite du conseil d'administration ou de l'administrateur unique (le cas échéant).

Au repaiement et à l'annulation des actions de la/des Classe(s) d'Actions concernées, le Montant d'Annulation par Action sera due et exigible par la Société.

Montant Disponible Signifie le montant total des bénéfices nets non-distribués de la Société depuis la Date des Comptes Intérimaires augmenté de (i) toute prime d'émission librement distribuable allouée spécifiquement à la /aux Classe(es) d'Actions à repayer et à annuler avant repaiement et annulation ou au cas où la prime d'émission ne serait pas spécifiquement allouée à une ou des Classe(es) d'Actions, le montant total de la prime d'émission divisé par le nombre d'Actions existantes avant repaiement et annulation multiplié par le nombre d'actions de la /des Classe(es) d'Actions à repayer et à annuler, (ii) autres réserves librement distribuables, y compris les sommes disponibles pour la distribution, ainsi que tous bénéfices reportés et prélèvement effectués sur les réserves disponibles à cet effet, (iii) si nécessaire par le montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la/les Classe(s) d'Actions à annuler, sachant que le montant à distribuer ne peut excéder la totalité des sommes disponibles pour la distribution telle que calculée conformément à l'article 72-2 b) de la Loi, mais diminué de (i) toutes pertes (incluant les pertes reportées) et (ii) toutes sommes à porter en réserve(s) en vertu d'une obligation légale ou statutaire, tel que décrits dans les Comptes Intérimaires afférents (pour lever tout doute, sans double calcul) de sorte que:

$$MD = (PN + PE + RC) - (P + RL)$$

où:

MD = Montant Disponible

PN = bénéfices nets (incluant les profits reportés)

PE = toute prime d'émission librement distribuable allouée spécifiquement à la /aux Classe(es) d'Actions à repayer et à annuler avant repaiement et annulation ou au cas où la prime d'émission ne serait pas spécifiquement allouée à une ou des Classe(es) d'Actions, le montant total de la prime d'émission divisé par le nombre d'Actions existantes avant repaiement et annulation multiplié par le nombre d'actions de la /des Classe(es) d'Actions à repayer et à annuler et autres réserves librement distribuables

RC = montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la Classe d'Actions devant être annulée

P = pertes (incluant les pertes reportées)

RL = toutes sommes qui devront être placées en réserve(s) suivant les exigences de la Loi ou des Statuts.

Comptes Intérimaires Signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires concernés.

Date des Comptes Intérimaires Signifie la date qui n'étant pas inférieure à huit (8) jours avant la date de repaiement et d'annulation de la Classe d'Actions concernée.

Repaiement des Actions Ordinaires

Moyennant le repaiement préalable de toutes les Classes d'Actions, la Société peut repayer les Actions Ordinaires.

Le repaiement des Actions Ordinaires sera décidé par une résolution prise en assemblée générale extraordinaire des Actionnaires ou de l'actionnaire unique (selon le cas), adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

Si le prix de rachat des Actions Ordinaires excède la valeur nominale des Actions Ordinaires devant être rachetées, ce rachat pourra seulement être décidé dans la mesure où des sommes distribuables suffisantes sont disponibles eu égard à ce prix de rachat excédentaire.»

Estimation des coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, de quelque type que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à environ mille quatre cents euros (€ 1.400,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

En foi de quoi nous, le notaire soussigné a rédigé et scellé dans la Ville d'Esch-sur-Alzette, à la date figurant au commencement de ce document.

Le document ayant été lu au mandataire, ce dernier a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête de la personne comparante mentionnée ci-dessus, le présent acte de constitution est rédigés en anglais, suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Signé: Conde, Henryon, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 06 janvier 2012. Relation: EAC/2012/357. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012017430/376.

(120020852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2012.

Brookwood S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 145.929.

Il résulte des décisions de l'associé unique prises en date du 25 janvier 2012 que:

- le siège social de la Société est transféré à partir du 2 janvier 2012 au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;
- l'adresse professionnelle des gérants Messieurs Erik van Os et Jorge Pérez Lozano se trouvent désormais au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Erik van Os

Gérant

Référence de publication: 2012019858/17.

(120025293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

BDC Sol S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.501,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 152.671.

EXTRAIT

En date du 6 février 2012, l'associé unique de la société a pris les résolutions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Mademoiselle Kristel Segers, Gérant, avec effet au 30 décembre 2011.
2. Nomination de Monsieur Christophe Gammal, né le 9 août 1967 à Uccle, Belgique, dont l'adresse professionnelle se situe au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, et de Monsieur Michaël Goosse, né le 29 mai 1977 à Libramont, Belgique, dont l'adresse professionnelle se situe au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, en tant que Gérants, avec effet au 30 décembre 2011 et pour une période illimitée.
3. Madame Daphné Ribot, Gérante de la Société, a changé de nom. Désormais, elle porte le nom de femme mariée à savoir Daphné Charbonnet.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012019865/18.

(120024872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

G Corporate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 166.662.

—
STATUTES

IN THE YEAR TWO THOUSAND AND TWELVE, ON THE 23rd DAY OF JANUARY.

Before Us Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Redange-sur-Attert.

Here appeared:

Mr. Franco Giannella, residing in Italy, Via Caduti Bollatesi 12, I-20021 Bollate (MI),
represented by Mrs Concetta DEMARINIS, private employee, residing professionally in Luxembourg, 5, Avenue Gaston Diderich

by virtue of a proxy dated 23rd of January, 2012.

This proxy, signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, acting in the above stated capacities, has drawn up the following articles of a joint stock company to be incorporated.

Name – Registered office – Duration – Object – Capital

Art. 1. A joint stock company is herewith formed under the name of "G CORPORATE S.A.".

Art. 2. The registered office is established in Luxembourg-City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors or of the sole director.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors or of the sole director. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or in case of plurality of shareholders by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purpose of the Company is the acquisition of holdings, in any form whatsoever, in all types of other companies both in Luxembourg and abroad, the acquisition of all types of rights and titles, by means of shares, contributions or subscriptions, bought deals or purchase options, or in any other way and, inter alia, the acquisition of patents and licences and the management and exploitation thereof, as well as all and any operations directly or indirectly linked to the said object.

The company may furthermore realize all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition, sale, management and development, in whatever form of any real estate located in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow or grant short or long-term loans, advances or guarantees to the companies in which it has a holding or in which it has a direct or indirect interest.

The Company may also carry out all types of commercial, financial, property or securities operations linked directly or indirectly to the said object or which may facilitate the realisation thereof.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at EUR 32,000 (thirty-two thousand Euro) divided into 16,000 (sixteen thousand) shares with a nominal value of EUR 2 (two Euro) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

Board of directors and Statutory auditors

Art. 6. In case of plurality of shareholders, the company must be managed by a board of directors consisting of at least three members (each a “Director”), who need not be shareholders.

In case the company is established by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the company has only one shareholder left, the company can be managed by a board of directors consisting of either one director until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder.

The directors or the sole director are appointed for a term which may not exceed six years by the general meeting of shareholders and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

Art. 7. The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board of directors can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted. A director can represent more than one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, telex or telefax, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the board of directors' meetings.

Art. 8. Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 10. The board of directors or the sole director is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general meeting by the law of August 10, 1915, as subsequently modified, or by the present Articles of Incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

Art. 11. The board of directors or the sole director may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders.

Art. 12. Towards third parties, the company is in all circumstances committed, in case of a sole director by the sole signature of the sole director or, in case of plurality of directors, by the signatures of any two directors

or by the sole signature of a delegate of the board acting within the limits of his powers. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

Art. 13. The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting for a period not exceeding six years.

General meeting

Art. 14. If there is only one shareholder, that sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of shareholders and takes the decision in writing.

In case of plurality of shareholders, the general meeting of shareholders shall represent the whole body of shareholders of the company. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

Art. 15. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the third thursday of the month of June at 2 p.m..

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. The board of directors or the sole director or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing 10% of the company's share capital.

Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote.

The company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner, in relation to the company.

Business year - Distribution of profits

Art. 18. The business year begins on the 1st of January of each year and ends on the 31st of December of the same year.

The board of directors or the sole director draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 19. At least 5% of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the subscribed capital.

The remaining balance is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors or the sole director in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the subscribed capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

General disposition

Art. 21. The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory dispositions

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31, 2012.

The first annual general meeting shall be held in 2013.

The first director(s) and the first auditor(s) are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

By deviation from article 7 of the Articles of Incorporation, the first chairman of the board of directors is designated by the extraordinary general meeting that designates the first board of directors of the company.

Subscription and Payment

The shares have been subscribed by the shareholders as follows:

- Mr. Franco Giannella , prenamed	16,000 shares
Total:	16,000 shares

25% of the shares have been liberated and paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of EUR 8,000 (eight thousand Euro) as was certified to the notary executing this deed.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its incorporation is approximately fixed at EUR 1.000.-.

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder, prenamed, represented as above-mentioned, representing the whole of the share capital passed the following resolutions:

First resolution

1. The number of directors is fixed at three (3).
2. The following have been appointed as directors:

- Mr. Franco Giannella, entrepreneur, born in Milano (Italy) on the 16th of August, 1955, professional residing in 12, Via Caduti Bollatesi 12, I-20021 Bollate (MI), President,

- Mr. Mauro FILIPPETTI, auditor, born on the 3rd of August 1967 in Milano (Italy), residing professionally in I-20144 Milano, Via Egadi n°5,

- Mr. Xavier MANGIULLO, employe, born on the 8th of September 1980 in Hayange (France), residing professionally in L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diederich.

3. FINSEV S.A. having its registered office in 5, avenue Gaston Diderich in L-1420 Luxembourg, RCS Luxembourg B103749, has been appointed as statutory auditor.

4. The registered office of the Company will be established at L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diederich.

5. The term of office of the directors shall be ending with the general annual meeting to be held in 2017.

6. The term of office of the statutory auditor shall be ending with the general annual meeting to be held in 2017.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHERE OF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, whom is known to the notary by her surnames, Christian names, civil status and residences, said person appearing signed together with us, Notary, the present original deed.

Follows the French version of the preceding text:

L'AN DEUX MILLE DOUZE, LE VINGT-TROIS JANVIER.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

A comparu:

Mr. Franco Giannella, demeurant à I-Italie, Via Caduti Bollatesi 12, I-20021 Bollate (MI),

ici représentée par Mme Concetta DEMARINIS, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg,

spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 23 janvier 2012,

La prédite procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «G CORPORATE S.A.».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique de à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La société a en outre pour objet l'achat, la vente, la gestion et la mise en valeur de tous biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement, tous concours, prêts, avances ou garanties.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 32.000.(trente-deux mille euros) représenté par 16.000 (seize mille) actions d'une valeur nominale de EUR 2.-(deux euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins (chacun un «Administrateur»), actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Le mandat entre administrateurs étant admis, un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de l'administrateur unique,

ou en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs,

ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième jeudi du mois de juin de chaque année à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et finit le 31 décembre de la même année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2012.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2013.

Le(s) premier(s) administrateur(s) et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

Souscription et Paiement

Les actions ont été souscrites comme suit:

- Mr. Franco Giannella , précité	16.000 actions
Total	16.000 actions

25% des actions ont été libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de EUR 8.000.-(huit mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ EUR 1.000.-.

Résolution de l'actionnaire

L'actionnaire prénommé, représenté comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à TROIS et celui des commissaires à UN.
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - Monsieur Franco Giannella, entrepreneur, né le 16/08/1955 à Milan (Italie) et résident au 12, Via Caduti Bollatesi à I-20021 Bollate (MI), Président,
 - Monsieur Mauro FILIPPETTI, réviseur, né le 03/08/1967 à Milan (Italie) et résident à I-20144 Milan, Via Egadi n°5,
 - Monsieur Xavier MANGIULLO, employé, né le 08/09/1980 à Hayange (France), résident professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich
3. La société FINSEV S.A. avec siège social à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, RCS Luxembourg B103749, est appelée aux fonctions de Commissaire aux Comptes.
4. Le siège de la société est fixé au 5, Avenue Gaston Diderich à L-1420 Luxembourg.
5. Le mandat des administrateurs se terminera lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2017.
6. Le mandat du commissaire se terminera lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2017.

Déclaration

Le notaire soussignée qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des sociétés comparantes, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé/ C. DEMARINIS, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert le 24 janvier 2012. Relation: RED/2012/174. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 24 janvier 2012.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2012017833/337.

(120022062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2012.

Banque Carnegie Fund Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 109.660.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 25 janvier 2012

Il résulte dudit procès-verbal que:

- la démission avec effet au 30 novembre 2011 de Monsieur Claes-Johan Geijer en tant qu'administrateur de la Société a été acceptée;
- Madame Ann-Charlotte Byström Eek, Chief Operating Officer, Carnegie Investment Bank A.B., avec adresse professionnelle à Regeringsgatan 56, S-103 38 Stockholm, Suède a été nommée administrateur de la Société avec effet au 1^{er} décembre 2011 pour une période expirant à l'assemblée générale approuvant les comptes au 31 décembre 2011. Son mandat sera confirmé à la prochaine assemblée générale des actionnaires;
- Monsieur Bruno Frèrejean a été nommé président du conseil d'administration.
Luxembourg, le 8 février 2012.

Référence de publication: 2012019859/17.

(120024915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

Banque Degroof Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 25.459.

—
Extrait du Conseil d'Administration du 1^{er} décembre 2011

Il résulte des délibérations et décisions du Conseil d'administration de Banque Degroof Luxembourg S.A. tenu au siège social le 1^{er} décembre 2011, que:

Le Conseil d'administration, décide de renouveler le mandat de réviseur d'entreprises de la société KPMG Audit établie et ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 9, Allée Scheffer, pour une période d'un an expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes 2012.

Le 7 février 2012.

Pour extrait certifié conforme

Geert De Bruyne

Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2012019861/17.

(120025216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

Bears & Sons S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 38, Parc d'Activités Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 54.468.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2012019866/10.

(120024824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

Casa Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 74A, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 84.022.

—
Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012019885/10.

(120024866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

Summerside Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 32.822.313,00.

Siège social: L-8010 Strassen, 206-210, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 135.610.

—
In the year two thousand and eleven, on the twentieth day of December.

In front of Maître Francis Kessler, notary public established in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

- Mr. Alijan IBRAGIMOV, with address at 13A, Eulenweg, CH-8832 Wilen, Switzerland;
- Mr. Patokh CHODIEV, with address at 27, Hoh-Rohnenweg, CH-8832 Wilen, Switzerland; and
- Mr. Alexander MACHKEVITCH, with address at Apt-83, 36-42 Herbert Samuel st, Tel Aviv, 63303 Israel, (collectively referred to as the "Partners"),

Hereby all represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, residing professionally in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal.

Such proxies having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing parties hold each 10,940,771 (ten million nine hundred forty thousand seven hundred seventyone) shares of Summerside Investments S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) having its registered office at 206/210, Route d’Arlon, L-8010 Strassen, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 135.610, the registered office of which was transferred to Luxembourg by a deed enacted by the undersigned notary, on 28 December 2007, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 422 of 19 February 2008 (the “Company”).

II.- That the 32,822,313 (thirty-two million eight hundred twenty-two thousand three hundred thirteen) shares, each having a par value of USD 1 (one United States Dollar), representing the whole share capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Partners expressly state having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;
2. Reclassification of the 32,822,313 (thirty-two million eight hundred twenty-two thousand three hundred thirteen) shares of the Company, each having a par value of USD 1 (one United States Dollar) each into:
 - 30,003 (thirty thousand three) ordinary shares;
 - 3,279,231 (three million two hundred seventynine thousand two hundred thirty-one) class A shares;
 - 3,279,231 (three million two hundred seventynine thousand two hundred thirty-one) class B shares;
 - 3,279,231 (three million two hundred seventynine thousand two hundred thirty-one) class C shares;
 - 3,279,231 (three million two hundred seventynine thousand two hundred thirty-one) class D shares;
 - 3,279,231 (three million two hundred seventynine thousand two hundred thirty-one) class E shares;
 - 3,279,231 (three million two hundred seventynine thousand two hundred thirty-one) class F shares;
 - 3,279,231 (three million two hundred seventynine thousand two hundred thirty-one) class G shares;
 - 3,279,231 (three million two hundred seventynine thousand two hundred thirty-one) class H shares;
 - 3,279,231 (three million two hundred seventynine thousand two hundred thirty-one) class I shares; and
 - 3,279,231 (three million two hundred seventynine thousand two hundred thirty-one) class J shares.
3. Subsequent amendment of articles 6. and 12. of the articles of association of the Company in order to reflect resolution 2. above; and
4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Partners, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is unanimously resolved that the Partners waive their right to the prior notice of the current meeting, acknowledge being sufficiently informed on the agenda, consider being validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further unanimously resolved that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the Partners within a sufficient period of time in order to allow them to examine carefully each document.

Second resolution:

It is unanimously resolved to reclassify the 32,822,313 (thirty-two million eight hundred twenty-two thousand three hundred thirteen) shares having a par value of USD 1 (one United States Dollar) each, of the Company, into:

- 30,003 (thirty thousand three) ordinary shares;
- 3,279,231 (three million two hundred seventy-nine thousand two hundred thirty-one) class A shares;
- 3,279,231 (three million two hundred seventy-nine thousand two hundred thirty-one) class B shares;
- 3,279,231 (three million two hundred seventy-nine thousand two hundred thirty-one) class C shares;
- 3,279,231 (three million two hundred seventy-nine thousand two hundred thirty-one) class D shares;
- 3,279,231 (three million two hundred seventy-nine thousand two hundred thirty-one) class E shares;
- 3,279,231 (three million two hundred seventy-nine thousand two hundred thirty-one) class F shares;
- 3,279,231 (three million two hundred seventy-nine thousand two hundred thirty-one) class G shares;
- 3,279,231 (three million two hundred seventy-nine thousand two hundred thirty-one) class H shares;
- 3,279,231 (three million two hundred seventy-nine thousand two hundred thirty-one) class I shares; and
- 3,279,231 (three million two hundred seventy-nine thousand two hundred thirty-one) class J shares.

Further to this reclassification of the shares of the Company, each of the Partners holds 1/3 (one third) of the ordinary shares and of each class of shares of the Company, i.e.:

- 10,001 (ten thousand one) ordinary shares;

- 1,093,077 (one million ninety-three thousand seventyseven) class A shares;
- 1,093,077 (one million ninety-three thousand seventyseven) class B shares;
- 1,093,077 (one million ninety-three thousand seventyseven) class C shares;
- 1,093,077 (one million ninety-three thousand seventyseven) class D shares;
- 1,093,077 (one million ninety-three thousand seventyseven) class E shares;
- 1,093,077 (one million ninety-three thousand seventyseven) class F shares;
- 1,093,077 (one million ninety-three thousand seventyseven) class G shares;
- 1,093,077 (one million ninety-three thousand seventyseven) class H shares;
- 1,093,077 (one million ninety-three thousand seventyseven) class I shares; and
- 1,093,077 (one million ninety-three thousand seventyseven) class J shares.

Third resolution:

Further to resolution 2. above, it is unanimously resolved to amend articles 6. and 12. of the articles of association of the Company, so as to read as follows:

“ Art. 6. Capital. The share capital of the Company is set at USD 32,822,313 (thirty-two million eight hundred twenty-two thousand three hundred thirteen United States Dollars) represented by 32,822,313 (thirty-two million eight hundred twenty-two thousand three hundred thirteen) shares, having a par value of USD 1 (one United States Dollar) each, divided into (i) 30,003 (thirty thousand three) ordinary shares (the “Ordinary Shares”) and (ii) ten classes of shares as follows:

- 3,279,231 (three million two hundred seventy-nine thousand two hundred thirty-one) class A shares (the “Class A Shares”);
- 3,279,231 (three million two hundred seventy-nine thousand two hundred thirty-one) class B shares (the “Class B Shares”);
- 3,279,231 (three million two hundred seventy-nine thousand two hundred thirty-one) class C shares (the “Class C Shares”);
- 3,279,231 (three million two hundred seventy-nine thousand two hundred thirty-one) class D shares (the “Class D Shares”);
- 3,279,231 (three million two hundred seventy-nine thousand two hundred thirty-one) class E shares (the “Class E Shares”);
- 3,279,231 (three million two hundred seventy-nine thousand two hundred thirty-one) class F shares (the “Class F Shares”);
- 3,279,231 (three million two hundred seventy-nine thousand two hundred thirty-one) class G shares (the “Class G Shares”);
- 3,279,231 (three million two hundred seventy-nine thousand two hundred thirty-one) class H shares (the “Class H Shares”);
- 3,279,231 (three million two hundred seventy-nine thousand two hundred thirty-one) class I shares (the “Class I Shares”); and
- 3,279,231 (three million two hundred seventy-nine thousand two hundred thirty-one) class J shares (the “Class J Shares”).

All the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares, the Class H Shares, the Class I Shares and the Class J Shares will be collectively referred to as the “Classes of Shares” as the case may be, or individually as a “Class of Shares”. All the Ordinary Shares and the Classes of Shares will be collectively referred to as the “shares” as the case may be, or individually as a “share”.”

Articles 7 to 11 of the articles of association of the Company shall remain unchanged.

“ Art. 12. Redemption of Shares.

12.1. Redemption of the Classes of Shares. The Company shall have power to redeem one or more entire Class(es) of Shares through the redemption and cancellation of all the shares in issue in such Class(es) of Shares.

Such redeemed Class(es) of Shares shall be cancelled through a reduction of the share capital. The redemption and cancellation of shares shall (i) be made in alphabetical order of the Classes of Shares in issuance (starting with Class A Shares) and (ii) always be made on all the shares of the Class of Shares concerned.

Such redemption of Class(es) of Shares shall be carried out by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the partners or of the single partner (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class of Shares (i) such Class of Shares gives right to the Total Cancellation Amount (as defined below) to the holders thereof pro rata to their holding in such class (with the limitation however to the Available Amount (as defined below)) and (ii) the holders of shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share (as defined below) for each share of the relevant Class of Shares held by them and cancelled.

Upon redemption and cancellation of the shares of the relevant Class of Shares, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

Available Amount	<p>means the total amount of undistributed net profits of the Company, including profits made since the date of the Interim Accounts, increased by (i) any freely distributable share premium and other freely distributable reserves including all funds available for distribution plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, (ii) the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class(es) of Shares to be cancelled, knowing that the amount to be distributed may not exceed the total available sums for distribution as calculated in accordance with Article 72.2 b) of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, but reduced by (i) any losses (including carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the Articles, each as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:</p> $AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$ <p>Whereby: AA = Available Amount NP = net profits (including carried forward profits) P = any freely distributable share premium and other freely distributable reserves CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled L = losses (including carried forward losses) LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles.</p>
Cancellation Value Per Share	means the amount calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the Class of Shares to be repaid and cancelled.
Interim Accounts	means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.
Interim Account Date	means the date no earlier than 8 (eight) days before the date of the redemption and cancellation of the relevant Class of Shares.
Total Cancellation Amount	shall be an amount determined by the sole manager or the managers (as the case may be) in accordance with article 72.2 b) of the law of August 10 th , 1915 on commercial companies, as amended, and approved by the general meeting of the partners or of the sole partner (as the case may be) on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each Class of Shares shall be the Available Amount of such class as at the time of its cancellation. Nevertheless the manager or the managers (as the case may be) may provide for a Total Cancellation Amount different from the Available Amount provided however that (i) the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount, (ii) such different Total Cancellation Amount shall be notified by sole manager or the managers (as the case may be) to all the partners of the Company through written notice and that (iii) this Total Cancellation Amount has not been disputed in writing by any partner of the Company within 3 (three) days following receipt of the written notice from the sole manager or the managers (as the case may be).

12.2. Redemption of the Ordinary Shares.

Subject to the prior redemption of all Classes of Shares, the Company may redeem the Ordinary Shares.

The redemption of the Ordinary Shares shall be carried out by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the partners or of the single partner (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

If the redemption price for the Ordinary Shares is in excess of the nominal value of the Ordinary Shares to be redeemed, such redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable sums are available as regards the excess purchase price.”

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about one thousand five hundred euro (€ 1,500.).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notary deed was drawn up in Eschsur-Alzette on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, having signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le vingt-neuvième jour de décembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire établi à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Comparaissent:

- M. Alijan IBRAGIMOV, demeurant à 13A, Eulenweg, CH-8832 Wilen, Suisse;
 - M. Patokh CHODIEV, demeurant au 27, Hoh-Rohnenweg, CH-8832 Wilen, Suisse; et
 - M. Alexander MACHKEVITCH, demeurant au Apt. 83, 36-42 rue Herbert Samuel, Tel Aviv, 63303, Israël;
- (collectivement dénommés les «Associés»),

Ici tous représentés par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Les pouvoirs ont été signés «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire soussigné, demeureront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées tel que décrit ci-dessus ont requis du notaire soussigné d'enregistrer ce qui suit:

I.- Les parties comparantes détiennent chacune 10.940.771 (dix millions neuf cent quarante mille sept cent soixante-et-onze) parts sociales de Summerside Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise ayant son siège social au 206/210, Route d'Arlon, L-8010 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135.610, le siège social ayant été transféré à Luxembourg par un acte dressé par le notaire soussigné le 28 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 422 du 19 février 2008 (la «Société»).

II.- Que les 32.822.313 (trente-deux millions huit cent vingt-deux mille trois cent treize) parts sociales, chacune ayant une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) représentent la totalité du capital social de la Société, sont représentées, de telle sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour dont les Associés reconnaissent expressément avoir été informés auparavant.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du Jour

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Reclassification des 32.822.313 (trente-deux millions huit cent vingt-deux mille trois cent treize) parts sociales de la Société, chacune ayant une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune en:
 - 30.003 (trente mille trois) parts sociales ordinaires;
 - 3.279.231 (trois millions deux cent soixante-dix-neuf mille deux cent trente-et-une) parts sociales de Classe A;
 - 3.279.231 (trois millions deux cent soixante-dix-neuf mille deux cent trente-et-une) parts sociales de Classe B;
 - 3.279.231 (trois millions deux cent soixante-dix-neuf mille deux cent trente-et-une) parts sociales de Classe C;
 - 3.279.231 (trois millions deux cent soixante-dix-neuf mille deux cent trente-et-une) parts sociales de Classe D;
 - 3.279.231 (trois millions deux cent soixante-dix-neuf mille deux cent trente-et-une) parts sociales de Classe E;
 - 3.279.231 (trois millions deux cent soixante-dix-neuf mille deux cent trente-et-une) parts sociales de Classe F;
 - 3.279.231 (trois millions deux cent soixante-dix-neuf mille deux cent trente-et-une) parts sociales de Classe G;
 - 3.279.231 (trois millions deux cent soixante-dix-neuf mille deux cent trente-et-une) parts sociales de Classe H;
 - 3.279.231 (trois millions deux cent soixante-dix-neuf mille deux cent trente-et-une) parts sociales de Classe I; et
 - 3.279.231 (trois millions deux cent soixante-dix-neuf mille deux cent trente-et-une) parts sociales de Classe J;
3. Modification corrélative des articles 6. et 12. des statuts de la Société afin de refléter la résolution 2 ci-dessus; et
4. Divers.

Après que ce qui précède ait été adopté par les Associés, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est unanimement décidé que les Associés renoncent à leur droit de recevoir la convocation préalable à la présente assemblée, reconnaissent avoir été suffisamment informés sur l'ordre du jour, considèrent avoir été valablement convoqués et en conséquence acceptent de délibérer et de voter sur tous les points de l'ordre du jour. Il est également unanimement décidé que toute la documentation produite à l'assemblée a été mise à la disposition des Associés dans un délai suffisant leur permettant d'examiner attentivement chaque document.

Deuxième résolution:

Il est unanimement décidé de reclasser les 32.822.313 (trente-deux millions huit cent vingt-deux mille trois cent treize) parts sociales ayant une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune, de la Société en:

- 30.003 (trente mille trois) parts sociales ordinaires;
- 3.279.231 (trois millions deux cent soixante-dix-neuf mille deux cent trente-et-une) parts sociales de classe A;
- 3.279.231 (trois millions deux cent soixante-dix-neuf mille deux cent trente-et-une) parts sociales de classe B;
- 3.279.231 (trois millions deux cent soixante-dix-neuf mille deux cent trente-et-une) parts sociales de classe C;
- 3.279.231 (trois millions deux cent soixante-dix-neuf mille deux cent trente-et-une) parts sociales de classe D;
- 3.279.231 (trois millions deux cent soixante-dix-neuf mille deux cent trente-et-une) parts sociales de classe E;
- 3.279.231 (trois millions deux cent soixante-dix-neuf mille deux cent trente-et-une) parts sociales de classe F;
- 3.279.231 (trois millions deux cent soixante-dix-neuf mille deux cent trente-et-une) parts sociales de classe G;
- 3.279.231 (trois millions deux cent soixante-dix-neuf mille deux cent trente-et-une) parts sociales de classe H;
- 3.279.231 (trois millions deux cent soixante-dix-neuf mille deux cent trente-et-une) parts sociales de classe I; et
- 3.279.231 (trois millions deux cent soixante-dix-neuf mille deux cent trente-et-une) parts sociales de classe J;

Suite à ce reclassement des parts sociales de la Société, chacun des Associés détient 1/3 (un tiers) des parts sociales ordinaires et de chacune des classes de parts sociales de la Société, soit:

- 10.001 (dix mille une) parts sociales ordinaires;
- 1.093.077 (un million quatre-vingt-treize mille soixante-dix-sept) parts sociales de classe A;
- 1.093.077 (un million quatre-vingt-treize mille soixante-dix-sept) parts sociales de classe B;
- 1.093.077 (un million quatre-vingt-treize mille soixante-dix-sept) parts sociales de classe C;
- 1.093.077 (un million quatre-vingt-treize mille soixante-dix-sept) parts sociales de classe D;
- 1.093.077 (un million quatre-vingt-treize mille soixante-dix-sept) parts sociales de classe E;
- 1.093.077 (un million quatre-vingt-treize mille soixante-dix-sept) parts sociales de classe F;
- 1.093.077 (un million quatre-vingt-treize mille soixante-dix-sept) parts sociales de classe G;
- 1.093.077 (un million quatre-vingt-treize mille soixante-dix-sept) parts sociales de classe H;
- 1.093.077 (un million quatre-vingt-treize mille soixante-dix-sept) parts sociales de classe I;
- 1.093.077 (un million quatre-vingt-treize mille soixante-dix-sept) parts sociales de classe J;

Troisième résolution:

Suite à la résolution 2. ci-dessus, il est unanimement décidé de modifier les articles 6. et 12. des statuts de la Société, qui s'établissent de la manière suivante:

« **Art. 6. Capital.** Le capital social de la Société est fixé à 32.822.313 USD (trente-deux millions huit cent vingt-deux mille trois cent treize Dollars Américains) représenté par 32.822.313 (trente-deux millions huit cent vingt-deux mille trois cent treize) parts sociales ayant une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune, divisé en (i) 30.003 (trente mille trois) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires») et (ii) en dix classes de parts sociales tel que suit:

- 3.279.231 (trois millions deux cent soixante-dix-neuf mille deux cent trente-et-une) parts sociales de classe A (les «Parts Sociales de Classe A»);
- 3.279.231 (trois millions deux cent soixante-dix-neuf mille deux cent trente-et-une) parts sociales de classe B (les «Parts Sociales de Classe B»);
- 3.279.231 (trois millions deux cent soixante-dix-neuf mille deux cent trente-et-une) parts sociales de classe C (les «Parts Sociales de Classe C»);
- 3.279.231 (trois millions deux cent soixante-dix-neuf mille deux cent trente-et-une) parts sociales de classe D (les «Parts Sociales de Classe D»);
- 3.279.231 (trois millions deux cent soixante-dix-neuf mille deux cent trente-et-une) parts sociales de classe E (les «Parts Sociales de Classe E»);
- 3.279.231 (trois millions deux cent soixante-dix-neuf mille deux cent trente-et-une) parts sociales de classe F (les «Parts Sociales de Classe F»);
- 3.279.231 (trois millions deux cent soixante-dix-neuf mille deux cent trente-et-une) parts sociales de classe G (les «Parts Sociales de Classe G»);
- 3.279.231 (trois millions deux cent soixante-dix-neuf mille deux cent trente-et-une) parts sociales de classe H (les «Parts Sociales de Classe H»);
- 3.279.231 (trois millions deux cent soixante-dix-neuf mille deux cent trente-et-une) parts sociales de classe I (les «Parts Sociales de Classe I»); et

- 3.279.231 (trois millions deux cent soixante-dix-neuf mille deux cent trente-et-une) parts sociales de classe J (les «Parts Sociales de Classe J»).

L'ensemble des Parts Sociales de Classe A, des Parts Sociales de Classe B, des Parts Sociales de Classe C, des Parts Sociales de Classe D, des Parts Sociales de Classe E, des Parts Sociales de Classe F, des Parts Sociales de Classe G, des Parts Sociales de Classe H, des Parts Sociales de Classe I et des Parts Sociales de Classe J sont dénommées collectivement les «Classes de Parts Sociales» selon le cas, ou individuellement une «Classe de Parts Sociales». L'ensemble des Parts Sociales Ordinaires et des Classes de Parts Sociales seront collectivement dénommées les «parts sociales» selon le cas, et individuellement une «part sociale.»

Les articles 7. à 11. des statuts de la Société demeurent inchangés.

« **Art. 12. Rachat de parts sociales.**

12.1. Rachat des Classes de Parts Sociales. La Société a le pouvoir de racheter en entier une ou plusieurs Classe(s) de Parts Sociales au moyen du rachat et de l'annulation de l'ensemble des parts sociales émises dans une(de) telle(s) Classe (s) de Parts Sociales.

Une(De) telle(s) Classe(s) de Parts Sociales rachetée(s) sera(ont) annulée(s) au moyen d'une réduction du capital social. Le rachat et l'annulation des parts sociales (i) sera fait dans l'ordre alphabétique des Classes de Parts Sociales émises (en démarrant par les Parts Sociales de Classe A) et (ii) portera toujours sur l'intégralité des parts sociales de la Classe de Parts Sociales concernée.

Un(De) tel(s) rachat(s) de Classe(s) de Parts Sociales sera décidé par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas), adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

En cas de réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'un Classe de Parts Sociales (i) cette Classe de Parts Sociales donnera droit au Montant Total d'Annulation (tel que défini ci-dessous) aux détenteurs au pro-rata de leur détention dans une telle classe (limité toutefois au Montant Disponible (tel que défini ci-dessous)) et (ii) les détenteurs de parts sociales de la Classe de Parts Sociales rachetée et annulée recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale (telle que définie ci-dessous) pour chaque part sociale de la Classe de Parts Sociales correspondante détenue par eux et annulée.

En cas de rachat et d'annulation des parts sociales de la Classe de Parts Sociales correspondante, la Valeur d'Annulation par Part Sociale deviendra et due et payable par la Société.

Montant Disponible signifie le montant total des bénéfices nets non distribués de la Société, y compris les bénéfices réalisés depuis la date des Comptes Intérimaires, augmenté par (i) toute prime d'émission librement distribuable et toute autre réserve librement distribuable incluant tous les fonds disponibles pour la distribution ainsi que les bénéfices reportés en avant et les sommes retirées des réserves disponibles pour ce but, (ii) le montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale relatif à la (aux) Classe(s) de Parts Sociales devant être annulée(s), étant entendu que le montant devant être distribué ne peut excéder la totalité des sommes disponibles pour la distribution telle que calculée conformément à l'article 72.2 b) de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, mais diminué de (i) toutes pertes (incluant les pertes reportées) et de (ii) toutes sommes à porter en réserve(s) en vertu d'une obligation de la Loi ou des Statuts, tel que décrits dans les Comptes Intérimaires correspondants (pour lever tout doute, sans double calcul) de sorte que:

$$MD = (BN + PE + RC) - (P + RL)$$

où:

MD = Montant Disponible

BN = bénéfices nets (incluant les profits reportés en avant)

PE = toute prime d'émission librement distribuable et les autres réserves librement distribuables

RC = montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la Classe de Parts Sociales devant être annulée

P = pertes (incluant les pertes reportées en avant)

RL = toutes sommes qui devront être placées en réserve(s) suivant les exigences de la loi ou des Statuts.

Valeur d'Annulation par Part Sociale signifie le montant calculé en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de Parts Sociales émises dans la Classe de Parts Sociale devant être rachetée et annulée.

Comptes Intérimaires signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date du Compte Intérimaire correspondant.

Date du Compte Intérimaire signifie la date qui ne peut être supérieure à 8 (huit) jours précédant la date de rachat et d'annulation de la Classe de Parts Sociales correspondante.

Montant Total d'Annulation sera un montant déterminé par le gérant unique ou les gérants (selon le cas) conformément à l'article 72.2 b) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et approuvé par l'assemblée générale des associés ou par l'associé unique (selon le cas) sur la base des Comptes Intérimaires correspondants. Le Montant Total d'Annulation pour chaque Classe de Parts Sociales sera le Montant Disponible d'une telle classe au moment de son annulation. Néanmoins, le gérant ou les gérants (selon le cas) pourra déterminer un Montant Total d'Annulation différent du Montant Disponible à condition toutefois que (i) le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur au Montant Total Disponible, (ii) que ce Montant Total d'Annulation soit notifié par le gérant unique ou les gérants (selon le cas) à l'ensemble des associés de la Société par écrit et que (iii) ce Montant Total d'Annulation n'ait pas été contesté par un associé dans les 3 (trois) jours suivant la réception de cette notification de la part du gérant unique ou des gérants (selon le cas).

12.2. Rachat des Parts Sociales Ordinaires

Moyennant le rachat préalable de l'ensemble des Classes de Parts Sociales la Société peut racheter les Parts Sociales Ordinaires.

Le rachat des Parts Sociales Ordinaires sera décidé par une résolution prise par l'assemblée générale extraordinaire des associés ou par l'associé unique (selon le cas), adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

Si le prix de rachat des Parts Sociales Ordinaires excède la valeur nominale des Parts Sociales Ordinaires devant être rachetées, ce rachat pourra seulement être décidé dans la mesure où des sommes distribuables suffisantes sont disponibles eu égard à ce prix de rachat excédentaire.»

Estimation des coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, de quelque type que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à environ mille cinq cents euros (€ 1.500,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

En foi de quoi le présent acte a été dressé à Esch-sur-Alzette au jour figurant en-tête du présent.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête de la personne comparante mentionnée ci-dessus, le présent acte de constitution est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Le document ayant été lu au mandataire, ce dernier a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 06 janvier 2012. Relation: EAC/2012/373. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012017556/388.

(120020766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2012.

Gemma Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 78.556.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la société GEMMA INVEST S.A. qui s'est tenue en date du 3 février 2012

Il a été décidé

- de nommer Monsieur Philippe Pedrini, Administrateur de sociétés, demeurant 27, rue de la Gare, L-8229 Mamer, à la fonction de Président du Conseil d'Administration.

Extrait certifié conforme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2012020001/15.

(120024873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

Benedetti International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 144.988.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012019867/9.

(120024828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

BNPP REIM Lux S.A., BNP PARIBAS Real Estate Investment Management Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 151.308.

Extrait de la décision prise lors du conseil d'administration du 1^{er} avril 2011

Le conseil d'administration a décidé de renouveler la durée du mandat de la société Mazars S.A., ayant son siège social à 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 56.248, en tant que réviseur d'entreprises pour une durée de une (1) année, jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour BNP PARIBAS Real Estate Investment Management Luxembourg S.A. en abrégé «BNPP REIM Lux S.A.»

Benoît LEJEUNE / Arnaud SCHREIBER

Référence de publication: 2012019869/18.

(120025414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

Cantillon Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 158.523.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société le 10 février 2012

1. La démission de Madame Charlotte Lahaije-Hultman, née le 24 mars 1975 à Barnarp (Suède), avec adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, en tant que gérante de catégorie B de la Société, a été acceptée avec effet au 10 février 2012.

2. Madame Laura Laine, née le 16 janvier 1978 à Rauman mlk (Finlande), avec adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, a été nommée en tant que nouvelle gérante de catégorie B avec effet au 10 février 2012 pour une durée indéterminée.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Cantillon Luxembourg S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2012019874/18.

(120025187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

Datatec International S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 59.994.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012019920/9.

(120025263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

China Grace Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 90.845.

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 5 décembre 2011 de l'associé unique de la société Aktiva Capital II S.à r.l., ayant son siège social L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, établie et inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 98.403, et agissant en sa qualité d'associé unique de la Société dans laquelle elle détient 100 parts sociales que sa dénomination sociale est désormais la suivante:

- China Grace Capital II S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2012.

Joyhill Management Limited

Signature

Gérant

Référence de publication: 2012019878/18.

(120025071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

Carl Kliem S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 251, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 10.821.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 10. Februar 2012.

Für die Gesellschaft

Jean SECKLER

Der Notar

Référence de publication: 2012019875/13.

(120025074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

BRE/Europe 6NQ S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 166.230.

Transfert de parts

Il résulte d'un contrat de transfert de parts, signé en date du 12 janvier 2012, que l'associé unique de la Société, BRE/Europe 6Q S.à r.l., a transféré la totalité des 500 parts sociales qu'il détenait dans la Société de la manière suivante:

1. Blackstone Real Estate Partners Europe III-NQ L.P., une limited partnership, constituée et régie selon les lois du State of Alberta, Canada, ayant son siège social à l'adresse suivante: 40, Berkeley Square, W1J 5AL Londres, Royaume-Uni et immatriculée auprès du Corporate Registry of Canada sous le numéro LP 12903, 396 parts sociales;

2. Blackstone Family Real Estate Partnership Europe III-SMD L.P., une limited partnership, constituée et régie selon les lois du State of Alberta, Canada, ayant son siège social à l'adresse suivante: 345, Park Avenue, NY 10154 New York, Etats-Unis d'Amérique et immatriculée auprès du Corporate Registry of Canada sous le numéro LP 13708011, 1 part sociale;

3. Blackstone Real Estate Holdings Europe III-NQ ESC L.P., une limited partnership, constituée et régie selon les lois du State of Alberta, Canada, ayant son siège social à l'adresse suivante: 345, Park Avenue, NY 10154 New York, Etats-Unis d'Amérique et immatriculée auprès du Corporate Registry of Canada sous le numéro LP 16242042, 1 part sociale;

4. Blackstone Real Estate Holdings Europe III-NQ L.P., une limited partnership, constituée et régie selon les lois du State of Alberta, Canada, ayant son siège social à l'adresse suivante: 345, Park Avenue, NY 10154 New York, Etats-Unis d'Amérique et immatriculée auprès du Corporate Registry of Canada sous le numéro LP 14020184, 1 part sociale;

5. Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VII-NQ L.P., une limited partnership, constituée et régie selon les lois du State of Alberta, Canada, ayant son siège social à l'adresse suivante: 345, Park Avenue, NY 10154 New York, Etats-Unis d'Amérique et immatriculée auprès du Corporate Registry of Canada sous le numéro LP 16325052, 38 parts sociales;

6. Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VII.TE.1-3-NQ L.P., une limited partnership, constituée et régie selon les lois du State of Alberta, Canada, ayant son siège social à l'adresse suivante: 345, Park Avenue, NY 10154 New York, Etats-Unis d'Amérique et immatriculée auprès du Corporate Registry of Canada sous le numéro LP 16459349, 32 parts sociales;

7. Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VII.F-NQ L.P., une limited partnership, constituée et régie selon les lois du State of Alberta, Canada, ayant son siège social à l'adresse suivante: 345, Park Avenue, NY 10154 New York, Etats-Unis d'Amérique et immatriculée auprès du Corporate Registry of Canada sous le numéro LP 16325086, 28 parts sociales;

8. Blackstone Real Estate Holdings (Offshore) VII-NQ L.P., une limited partnership, constituée et régie selon les lois du State of Alberta, Canada, ayant son siège social à l'adresse suivante: 345, Park Avenue, NY 10154 New York, Etats-Unis d'Amérique et immatriculée auprès du Corporate Registry of Canada sous le numéro LP 16324519, 1 part sociale;

9. Blackstone Family Real Estate Partnership (Offshore) VII-SMD L.P., une limited partnership, constituée et régie selon les lois du State of Alberta, Canada, ayant son siège social à l'adresse suivante: 345, Park Avenue, NY 10154 New York, Etats-Unis d'Amérique et immatriculée auprès du Corporate Registry of Canada sous le numéro LP 16325334, 1 part sociale;

10. Blackstone Real Estate Holdings (Offshore) VII-NQ-ESC L.P., une limited partnership, constituée et régie selon les lois du State of Alberta, Canada, ayant son siège social à l'adresse suivante: 345, Park Avenue, NY 10154 New York, Etats-Unis d'Amérique et immatriculée auprès du Corporate Registry of Canada sous le numéro LP 16324980, 1 part sociale.

Les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

Blackstone Real Estate Partners Europe III-NQ L.P.	396 parts sociales
Blackstone Family Real Estate Partnership Europe III-SMD L.P.	1 part sociale
Blackstone Real Estate Holdings Europe III-NQ ESC LP.	1 part sociale
Blackstone Real Estate Holdings Europe III-NQ L.P.	1 part sociale
Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VII-NQ L.P.	38 parts sociales
Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VII.TE.1-3-NQ L.P.	32 parts sociales
Blackstone Real Estate Partners (Offshore) VII.F-NQ L.P.	28 parts sociales
Blackstone Real Estate Holdings (Offshore) VII-NQ L.P.	1 part sociale
Blackstone Family Real Estate Partnership (Offshore) VII-SMD L.P.	1 part sociale
Blackstone Real Estate Holdings (Offshore) VII-NQ-ESC L.P.	1 part sociale

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2012.

BRE/EUROPE 6 NQ S.À R.L.

Signature

Référence de publication: 2012019872/58.

(120025379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

Cucina Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.400,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 143.069.

Constituée par devant Me Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 novembre 2008, acte publié au Mémorial C no 2931

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Cucina Holdings S.à r.l.

Nicole Götz

Gérant

Référence de publication: 2012019880/14.

(120025252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.